

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	74 (1966)
Heft:	1
Artikel:	Jean-Pierre Heubach, un imprimeur lausannois du XVIIIe siècle
Autor:	Bovard-Schmidt, Madeleine
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-56318

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jean-Pierre Heubach, un imprimeur lausannois du XVIII^e siècle

INTRODUCTION

La seconde partie du XVIII^e siècle fut une époque brillante pour le Pays de Vaud et pour Lausanne en particulier. Comme les questions politiques et économiques, résolues par LL. EE. de Berne, ne préoccupent guère les citoyens, ceux-ci dirigent d'un autre côté leurs aspirations. C'est ainsi que Lausanne, véritable foyer intellectuel, abrite dans ses murs toute une société passionnée d'art, de littérature et de sciences. Cité hospitalière de grande réputation, elle accueille des étrangers célèbres : Voltaire y passe trois hivers, Gibbon y trouve une seconde patrie. Les études philosophiques et théologiques sont à l'honneur et l'Académie prend un nouvel essor.

L'art typographique, -lui aussi, suit le mouvement ; alors qu'au XVII^e siècle et au début du XVIII^e les imprimeurs ont de la peine à s'établir et surtout à subsister dans la capitale vaudoise, on les voit se multiplier dans notre cité à partir de 1760.

La ville, en 1759, ne compte que deux officines : celles de Jean Zimmerli et d'Antoine Chapuis¹. Mais, en 1785, l'Académie peut convoquer sept imprimeurs lausannois² et ce nombre augmente encore à la fin du siècle. La présence d'une élite intellectuelle attire les typographes, car elle leur permet de trouver une clientèle assurée et les collaborateurs indispensables à la marche de leurs entreprises : gens de lettres, rédacteurs, correcteurs, etc.

D'Allemagne, où l'art typographique a évolué rapidement, de nombreux graveurs, relieurs, imprimeurs arrivent chez nous et apprennent la langue tout en exerçant leurs professions.

Le but de notre travail est d'évoquer les heures et malheurs d'un de ces émigrés allemands établis dans nos murs. Par son activité

¹ A.C.V., Bb 25/16, p. 306-309.

² A.C.V., Bdd 51/10, p. 201.

intense et le nombre d'ouvrages sortis de ses presses, il a contribué à la vulgarisation de la culture en terre romande et a fait honneur à son pays d'adoption.

I. LES DÉBUTS DE HEUBACH AU PAYS DE VAUD (1759-1773)

I. ARRIVÉE A LAUSANNE

Au printemps de l'année 1759, un jeune Allemand vient chercher fortune sur les bords du Léman. Jean-Pierre Heubach, fils de Jean-Nicolas Heubach et de Marie-Ursule Kötter, est né le 8 novembre 1736 à Mainbernheim, petite localité du margraviat d'Anspach, en Bavière¹. Sur son enfance et sa jeunesse, nous ignorons tout, sauf qu'il apprend le métier de son père, relieur. Désirant perfectionner son art dans d'autres contrées, il quitte son pays natal ; à quelle date, on ne le sait ; peut-être a-t-il séjourné en d'autres lieux avant de s'établir chez nous. Quoi qu'il en soit, Lausanne l'accueille bientôt et voici la mention de son arrivée : le 25 mai 1759, le Conseil de la Ville tolère « jusques aux quartems prochains le Sr Jean Pierre Heubach relieur de livres »². En décembre de la même année, il prête serment comme habitant³. L'endroit semble plaire à l'émigré allemand, alors âgé de vingt-trois ans, puisqu'il songe à s'y fixer et se met en quête d'une bourgeoisie. Le 15 avril 1760 déjà, la Ville « agrée la Réception a Bourgeois de l'honorable Communeauté de Renens de Mtre Jean-Pierre Heubac libraire... »⁴ Aux Nobles Seigneurs des Soixante qui la demandent, Heubach peut présenter sa lettre de bourgeoisie, signée par égrège François-Albert Des Tallents, en date du 12 juillet 1760 ; cette admission lui a été accordée « pour le prix de deux cent cinquante cinq florins pour dite commune, quinze florins pour les pauvres dudit Renens et vingt florins pour les Vins, outre vingt sept batz et demi dépensés lors dudit convenant et vingt cinq florins aplicables pour la moitié de l'achat d'une Bible pour l'usage de l'Eglise »⁵.

¹ Extrait du *Kirchenbuch, Jahrgang 1712-1749*, de Mainbernheim.

² A.C.L., D 92, fol. 206 v.

³ A.C.L., D 461, bannière de Bourg, dixaine de Dessel.

⁴ A.C.L., D 93, fol. 52 v.

⁵ A.C.V., Dg 257, reg. 5, p. 75 sq.

Le nom de Jean-Pierre Heubach s'inscrit dans le Livre d'Or des Bourgeois de Renens ; mais l'étranger ne sera naturalisé par LL. EE. que six ans plus tard, le 4 juillet 1766¹.

2. JEAN-PIERRE HEUBACH, RELIEUR ET LIBRAIRE

Le jeune artisan n'a pas attendu la fin de ces formalités pour s'installer et exercer sa profession de relieur ; à cette activité, il en joint bientôt une seconde, sans doute plus lucrative, celle de libraire. Le Genevois Gosse, le 19 décembre 1760, envoie en effet une lettre adressée à « Heubach, libraire sur Saint-François », lui offrant des livres « pour son commerce »². Nous en déduisons qu'à cette époque Heubach y tient boutique. D'autres documents le confirment : le « Rôle des habitants de Lausanne » mentionne que, de 1759 à 1765, le commerçant paie régulièrement 15 sols comme habitant de la bannière de Bourg, qui englobe la place Saint-François³.

Son atelier semble fréquenté et la ville lui confie certains travaux ; le 21 avril 1761, la Noble Chambre de Fabrique lui accorde 5 florins « pour reliage d'un gros livre pour le public »⁴. Jusqu'en 1770, de semblables notices nous apprennent que Heubach se fait apprécier à la fois comme fournisseur de livres et comme relieur.

Arrivé probablement sans grand argent au Pays de Vaud, l'émigré a besoin de fonds pour développer son commerce ; à Lausanne, le jeune Allemand retrouve un compatriote, Guillaume-Otto Struvius, apothicaire et docteur en médecine. Cet ami lui avance un premier capital de 200 francs et, le 10 février 1762, une nouvelle somme de 200 francs, que le libraire s'engage à payer au bout d'un an, avec intérêt à 5 %⁵.

L'année 1762 marque un événement important dans la vie de Heubach : il songe à fonder un foyer. Le 16 novembre 1762, il épouse en l'église de Renens Louise Borel⁶ ; elle est « fille de feu Paul Borel, de la Motte en Charenton, et de feu Anne Barte, ses

¹ A.E.B., *Rathsmanual* n° 281, p. 308.

² A.E.G., Com. F 61, lettre de Gosse à Heubach.

³ A.C.L., D 461 et D 463, dixaine de F. Dessel.

⁴ A.C.L., D 135, fol. 43.

⁵ A.C.V., Dg 291, reg. 2, fol. 40.

⁶ A.C.V., Eb 110/1, p. 71 (mariages).

Père et mère, habitant audit Lausanne »¹. Pour le libraire, ce mariage présente certains avantages financiers. Devant le notaire Ramel, le 29 octobre 1762, et en présence de l'ami Struvius et des libraires Bousquet et Martin, Louise Borel avait apporté à son époux « une note articulée des biens et effets montant à Douze cent deux francs de dix batz pièce, Monnaie de ce Pays, outre ses hardes pour son Trossel ». Quant à ce dernier, il paraît bien garni, si l'on en considère le détail : 58 chemises, 52 paires de bas, 68 mouchoirs de poche, 29 tabliers, 10 robes, 17 jupons, 6 dits de dessous, 30 mouchoirs simples blancs, 70 berrettes blanches, 35 mignardes et 8 coiffures à barbe, 14 mignardes à la vieille mode, 13 béguiques de nuit, 24 berrettes à dentelles, 1 manteau de soye, 1 dit de laine, 6 doucettes de soye, 12 paires de gants ou mainottes².

Heubach, de son côté, fait un geste : « Par marque de l'amitié que ledit époux a pour sa dite épouse, il lui donnera six louis d'or neufs pour ses bagues et joyaux reversibles cependant aux enfants qui pourraient naître du présent mariage, outre un habit convenable suivant sa qualité pour le jour des noces. »³

Ce mariage — mariage de raison ? — ne sera pas très heureux : Louise Borel, de dix ans l'aînée de son mari, ne lui donnera pas d'enfants et Heubach ne tardera pas à chercher ailleurs des compensations...

Nous n'avons pas de détails sur l'activité professionnelle du libraire dans les trois ans qui suivent. Ses affaires prospèrent, puisqu'au début de 1765, il peut acquérir une maison dans un quartier central de Lausanne. Le 21 mars 1765, le notaire Victor Secretan note dans son premier registre que Jean-Samuel Martin, citoyen et justicier du Chapitre de la Ville, a « vendu et perpétuellement abandonné à Mr Jean-Pierre Heubach, Marchand Libraire demeurant à Lausanne, une Maison située En la Rue du Pont... »⁴ Cette habitation qui, en 1798, portera le numéro 3 de la descente du Pont, est parfaitement reconnaissable aujourd'hui. La boucherie Mermoud s'y est installée, face aux magasins de l'Innovation ; seule la façade est a changé d'aspect, troquant ses étroites

¹ A.C.V., Dg 207, reg. 12, p. 32 sqq.

² A.C.V., Dg 207, reg. 12, p. 32.

³ A.C.V., *ibidem*.

⁴ A.C.V., Dg 250, reg. 1, fol. 134 sq.

fenêtres d'antan contre de larges vitrines bien éclairées. Mais si l'on prend la peine de franchir la voûte du Petit-Saint-Jean, si l'on s'aventure dans la ruelle sombre et resserrée qui conduit à l'arrière-magasin de la boucherie, on se croit subitement replongé en plein XVIII^e siècle. Et l'on imagine aisément la silhouette de Heubach s'affairant derrière son comptoir.

La maison, avec « ses entrées et sorties et généralement toutes appartenances quelconques », lui a été cédée pour le prix de « quatre mille francs de dix batz pièce, outre cent et quatre francs pour les vins ». Le nouveau propriétaire paie une partie en argent comptant, et s'engage à rembourser les 1200 francs restants en trois ans, avec intérêt à 5 %, sous obligation générale de ses biens¹.

Heubach ne quittera jamais sa maison de la rue du Pont qui, par sa situation centrale, se prête bien à l'exploitation d'un commerce. C'est là qu'il transporte son atelier de reliure et ses assortiments de livres, c'est là qu'il installera bientôt ses presses, c'est dans cette demeure enfin, qu'après trente-quatre ans de travail intense, il fermera les yeux.

En devenant propriétaire, Heubach a un plan bien arrêté : pourquoi ne joindrait-il pas à sa double activité de libraire-relieur une troisième source de profit ? Il pourrait, lui aussi, fonder une imprimerie comme Chapuis, Tarin ou Zimmerli. Ce dernier, précisément, établi depuis quarante ans à la Grotte, songe à prendre sa retraite.

Au mois de mai 1767, notre libraire fait auprès du bailli de Lausanne les premières démarches qui doivent lui permettre de s'établir imprimeur. Il présente donc une triple requête au gouvernement bernois :

1) autorisation pour Zimmerli de se retirer des affaires, vu son âge avancé ; 2) permission pour lui-même de racheter cette imprimerie et de continuer l'entreprise ; 3) prolongation en sa faveur du privilège exclusif accordé à son prédécesseur pour imprimer le petit « Almanach de Lausanne »².

Alors commencent, pour Heubach, les difficultés : sa demande se heurte à un refus systématique en haut lieu. Au premier point,

¹ A.C.V., Dg 250, reg. 1, fol. 134 sq.

² A.C.V., Bb 25/16, p. 780 sqq.

Berne répond que Zimmerli, malgré son âge, peut encore pratiquer son métier ; au deuxième point, LL. EE. répliquent que le demandeur n'est pas imprimeur de profession et que, d'autre part, il n'a pas les fonds nécessaires à la bonne marche d'une imprimerie¹. Mais c'est le troisième point qui soulève le plus d'objections. A cette époque, pour échapper à la concurrence, imprimeurs et libraires recherchent la jouissance de priviléges qui leur assurent la vente exclusive de certains ouvrages en terre bernoise. D'abord conciliantes, LL. EE., à partir de 1760, accordent moins volontiers de telles faveurs, estimant qu'elles entraînent la liberté du commerce. Aussi les gouvernants bernois prennent-ils leurs précautions avant de répondre à Heubach. Une petite enquête auprès des baillis de Lausanne et Moudon leur apprend les faits que voici : pendant vingt ans, Zimmerli a bénéficié d'un privilège exclusif pour l'impression du petit *Almanach de Lausanne* ; mais, à partir de 1764, c'est l'instituteur-astrologue Aigroz de Combremont-le-Petit qui a obtenu la permission de « composer » et « faire imprimer » l'ouvrage. Rédacteur de la partie astrologique, Aigroz a confié l'impression de l'*Almanach de Lausanne* à Zimmerli, avec lequel il a conclu un accord à vie².

Les enquêteurs déduisent alors que, le privilège n'appartenant plus à Zimmerli lui-même, la requête de Heubach n'est pas fondée. La réponse définitive de LL. EE. arrive à Lausanne le 26 mai : Berne écarte purement et simplement les trois demandes de Heubach³.

Mais les ordres de Berne ne semblent pas avoir vaincu l'obstination de l'émigré : LL. EE. se sont-elles ravisées ? Heubach a-t-il pu les convaincre, ou se passe-t-il de leur consentement ? On ne le sait. Toujours est-il que, moins d'une année après, le 22 janvier 1768, il entre en possession de l'imprimerie convoitée. Jean Zimmerli a « vendu, cédé purement et perpétuellement au Sieur Heubach, marchand libraire, son imprimerie avec tous les outils qui en dépendent ainsi que tous les droits qui peuvent y être annexés ». Cette vente a été faite moyennant la somme de 2623 francs 17 sols, « outre cinquante francs pour vins à la Dame Zimmerly ; le tout payé, savoir les dits cinquante francs comptant ;

¹ A.C.V., Bb 25/16, p. 788 sq.

² A.C.V., Bb 25/16, p. 784.

³ A.C.V., Bb 25/16, p. 791.

item trois cent nonante-huit francs dix-sept sols en argent comptant et les Deux mille deux cent vingt-cinq francs par obligation reçue par le soussigné... »¹

On voit que Heubach ne dispose pas de grandes économies en ce moment. Il promet de payer sa dette à raison de 200 francs par année, avec un intérêt de 4 %².

Dans cet acte de vente, une clause importante : « En outre, ledit Sieur Heubach promet de s'engager d'imprimer dans la suite le petit almanach pendant la Vie dudit Sieur Zimmerli, et pour son compte, moyennant le remboursement de ses frais d'impression et fournitures, pour lesquels ils s'entendront amiablement entr'eux, et en exécutant la convention que Zimmerli a faite avec le Sieur Aigroz »³. Heubach n'a donc pas obtenu le privilège réclamé pour lui-même. A la mort de Zimmerli, survenue le 6 août 1768 déjà, c'est Grasset qui continue d'imprimer l'*Almanach de Lausanne* jusqu'en 1774. Dès l'année suivante, cette tâche incombe sans doute à Heubach puisque, de 1775 à 1780, la ville lui alloue régulièrement une récompense de 50 florins « en considération des almanachs qu'il nous a offerts »⁴. Dans la suite, nous voyons la même faveur accordée à Henri-Emmanuel Vincent qui imprimera l'almanach d'Aigroz jusqu'à la Révolution vaudoise, et même plus tard⁵.

3. JEAN-PIERRE HEUBACH, RELIEUR, LIBRAIRE ET IMPRIMEUR

Voici donc une nouvelle étape franchie : dès maintenant, Heubach figure au nombre des typographes lausannois. Il semble d'ailleurs n'avoir pas attendu l'achat de son imprimerie pour s'initier à son nouveau métier et se mettre au travail. Plusieurs documents appuient cette hypothèse.

Tout d'abord la précision donnée par le notaire Bergier dans l'acte de vente : l'imprimerie « lui (à Heubach) a déjà été remise et abandonnée à son contentement après l'avoir mis au fait autant que possible de la manière de s'en servir »⁶.

¹ A.C.V., Dg 10, reg. 2, fol. 93 v.

² A.C.V., Dg 10, reg. 2, fol. 94.

³ A.C.V., Dg 10, reg. 2, fol. 93.

⁴ A.C.L., D 98, fol. 229, 339 ; D 99, fol. 89 v., 190 v., 288 v., D 100, fol. 79 v.

⁵ LOUIS JUNOD, *De l'Imprimerie Vincent à l'Imprimerie Centrale de Lausanne*, Lausanne 1948, p. 38-41.

⁶ A.C.V., Dg 10, reg. 2, p. 93.

Deuxième preuve : la Noble Académie de Lausanne, le 20 août 1767, a convoqué « les Imprimeurs Grasset, Heubach et Tarin... On leur a lu les Reglements de LL EE concernant l'Imprimerie et on a exigé d'eux une promesse de s'y conformer, en lieu de Serment, suivant les termes de l'Arrêt Souverain. »¹ Six mois avant l'acquisition du matériel, Heubach portait donc le titre d'imprimeur.

En outre, plusieurs ouvrages parus entre 1764 et 1766 portent la mention « A Lausanne, chez Jean-Pierre Heubach » : ainsi les *Instructions pour les jeunes dames qui entrent dans le monde, se marient...* de Madame Leprince de Beaumont, ou les *Discours moraux, pour servir de suite au Philosophe chrétien*, de J.-H.-S. Formey, ou encore le livre de J.-F. Boyve intitulé *Définitions ou Explications des termes du droit...*²

Heubach a-t-il été vraiment l'imprimeur de ces volumes ou l'éditeur seulement ? Nous ne pouvons trancher cette question.

1) *La Société Heubach et Cie (1767-1770)*

Pour lancer son entreprise, l'imprimeur débutant cherche l'appui de gens expérimentés qui pourront l'aider de leurs conseils et de leur argent. Le 21 septembre 1767, il signe un traité commercial avec le vieux libraire Marc Chapuis, citoyen et habitant de Genève, mais qui a longtemps tenu boutique à Lausanne³. Inscrite sous les raisons sociales de « Marc Chapuis et C^{ie} » dans la République genevoise et de « Jean-Pierre Heubach et C^{ie} » dans le Pays de Vaud, cette société se complète d'un troisième membre ; le 24 mai 1768, l'imprimeur genevois Jean-Samuel Cailler s'intéresse pour un tiers dans l'affaire⁴.

Cette association exerce une brève activité. Le 31 mars 1770, Marc Chapuis, désireux de prendre sa retraite, abandonne à Cailler « la totalité des fonds de livres » qu'il a dans les deux sociétés ; celles-ci, par conséquent, sont déclarées « rompues et dissoutes » par acte signé égrège J. Richard, le 2 avril 1770⁵.

¹ A.C.V., Bdd 51/8, p. 371.

² Bibliothèque cantonale, Lausanne, fichier des « Editions vaudoises ».

³ J. KLEINSCHMIDT, *Les imprimeurs et libraires de la République de Genève, 1700-1798*, Genève 1948, p. 86-87.

⁴ J. KLEINSCHMIDT, *op. cit.*, p. 84-85.

⁵ A.E.G., not. J. Richard, reg. 3, p. 185.

Si notre imprimeur renonce à sa signature de « Jean-Pierre Heubach et C^{ie} » pour adopter celle de « Jean-Pierre Heubach », il n'a point cessé toutes relations avec Genève ; dans la suite, il échange régulièrement des livres avec Jean-Samuel Cailler, qui continue seul son commerce. « Quoique séparés d'intérêts, déclare Heubach, l'amitié qui nous avait alors réunis n'en est point altérée et subsiste toujours. »¹ Témoin l'impression commune d'un ouvrage de C.-G. Koch, *Tableau des révolutions de l'Europe...*, paru en 1771.

2) *Relations avec Neuchâtel (dès 1769)*

En homme d'affaires avisé, le libraire lausannois ne se trouve pas pris au dépourvu lorsque, pour lui, une porte se ferme à Genève. Il a déjà dirigé ses regards vers Neuchâtel où s'est fondée, en juin 1769, une Société typographique, sous la direction du banneret Frédéric-Samuel Ostervald. Le but de la jeune société ne manque pas d'idéal : « Multiplier les éditions de bons ouvrages à mesure qu'il en paraîtra... Etablir non un commerce de livres qui n'aboutit souvent qu'à remplir des magasins d'imprimés sans valeur réelle, mais une fabrique de livres, c'est-à-dire une bonne imprimerie au service des librairies qui voudront bien l'employer. »²

Attiré par ce programme alléchant, Heubach s'empresse de prendre contact avec Ostervald, le 5 août 1769³. L'année suivante, il lui fait des propositions :

J'ai l'honneur de vous offrir mes services, tant pour ce qui concerne la Librairie, en gros et en détail, que pour tout ce qui a rapport à l'Imprimerie ; la mienne étant assortie des caractères les mieux fondus et les plus variés ; ce qui joint à mon attention sur le choix des Ouvriers, me met dans le cas d'exécuter les Ouvrages qu'on me confiera avec diligence, goût, propreté et exactitude.

Mon attention à servir mes chalans, soit en ma qualité de libraire ou celle d'imprimeur, de manière à les satisfaire, me fait espérer la conti-

¹ Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel (B.V.N.), lettre de Heubach à la Société typographique de Neuchâtel (S.T.N.) du 3 juillet 1770.

² Passage d'une lettre d'Ostervald citée par J. JEANPRÊTRE, *Histoire de la Société typographique de Neuchâtel, 1769-1798*, dans le *Musée neuchâtelois*, année 1949, p. 73.

³ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 5 août 1769.

nuité de leurs ordres, surtout lorsqu'ils auront éprouvé avec combien de soins je les exécute¹.

A ces premières lettres viendront s'ajouter de nombreuses autres missives — il s'en est conservé près de deux cents — puisque les liaisons commerciales entre Heubach et la Société typographique se poursuivront pendant une vingtaine d'années, jusqu'à ce que la maison neuchâteloise cesse d'imprimer, à la fin de 1788. Cette correspondance est précieuse par ses abondants renseignements sur l'entreprise de Lausanne et sur les rapports existant entre les deux imprimeries : rapports cordiaux le plus souvent, mais parfois tendus, lorsque l'intérêt entre en jeu.

Le but essentiel de l'association est le débit réciproque des livres. Les échanges s'effectuent non en espèces, mais en impressions, feuille contre feuille, sans tenir compte de la valeur de l'ouvrage, ni du format. En général, la feuille vaut un kreuz suisse, mais le prix peut varier : Heubach ainsi estime à un sol de France chaque feuille des *Psaumes de David* « à 2 colonnes, tout musique, avec 60 cantiques, liturgie », puisque « la composition, correction et tirage de la musique coutent plus que d'autres impressions... »² Ce système de paiement amène de fréquents conflits ; Heubach, par exemple, refuse de prendre à Neuchâtel des ouvrages ordinaires à un sol de France la feuille et déclare qu'il n'entend pas se laisser jouer : « J'aime mieux me promener que de travallé pour la gloire ou à perte »³. Autre objet de litige : la Typographique reproche à l'imprimeur lausannois de ne pas écouter assez d'impressions neuchâteloises ; alors notre libraire de riposter : « Je prendrai volontiers par la suite un plus grand nombre de vos impressions si vous trouviés, Messieurs, toujours par la suite de quoi en placer des miennes. »⁴ Malgré ces quelques mises au point qui montrent chez les correspondants une intention également ferme de ne pas être dupe l'un de l'autre, la bonne entente règne durant ces quatre premières années. On se rend parfois visite pour discuter affaires. On échange des ouvriers. Heubach offre même à Ostervald d'imprimer en commun une

¹ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 3 juillet 1770.

² B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 13 janvier 1773.

³ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 12 mai 1772.

⁴ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 19 janvier 1773.

nouvelle édition d'un ouvrage à succès, le *Voyage d'Italie*, de Cochin¹. L'affaire, toutefois, n'aboutit pas, puisque notre libraire sera seul éditeur de cet écrit.

Cette correspondance donne une idée assez claire de la situation financière de Heubach vers 1770 ; elle n'est guère brillante, à lire les plaintes de l'imprimeur : « Les argents sont très difficile de ramasser dans nos contrées auprès de mes créanciers, ce qui fait que je me restreint autant que possible dans les emplettes. »² Ailleurs encore, il insiste sur ce point : « Dans l'Etranger, il faut attendre 12 à 18 mois pour le payemens et autres frais d'emballage et négociation pour des lettres de changes. »³ En novembre 1772, il a « passé 15 000 livres dehors » et fait son possible « pour les rentrer »⁴.

Nouvel ennui en 1772 : la perte causée par la confiscation à Sète de trois ballots de livres ; une quatrième balle a été brûlée à Marseille « par une mesentande »⁵. Comme beaucoup de ses concurrents suisses, Heubach a sans doute voulu écouler outre-Jura des contrefaçons d'ouvrages français ou des livres interdits dans le royaume ; mais il n'a pu échapper à la surveillance de la Chambre syndicale. D'où l'amertume de ces lignes : « Il est impossible de faire passer d'avantage de Marchandises par Marseille ; on est actuellement aussi rigide qu'à Lyon. Cela fait un grand tord à la librairie. »⁶

Aux soucis d'argent s'ajoutent ceux de la maladie. En avril 1772, Heubach tombe « dangereusement malade »⁷ et le 12 mai, il déclare encore : « La faiblesse ne me permet pas a écrire beaucoup... »⁸ Le libraire, qui souffrira toute sa vie d'une santé délicate, se trouve dans une situation d'autant plus critique que le personnel d'imprimerie est rare. Nous sommes renseignés sur les difficultés de Heubach par les lettres que le directeur de son officine envoie à la Typographique de Neuchâtel. En avril 1772, Jean-Louis Scherrer, qui travaille « depuis quinze mois en qualité

¹ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N., du 10 novembre 1772.

² B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 17 mai 1771.

³ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 12 mai 1772.

⁴ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 10 novembre 1772.

⁵ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N., du 30 octobre 1772.

⁶ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 30 octobre 1772.

⁷ B.V.N., lettre de Scherrer à S.T.N. du 12 avril 1772.

⁸ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 12 mai 1772.

de protte chez M. Heubach », désirerait rejoindre son fils, ouvrier chez Ostervald ; il écrit à ce dernier : « ... je ne saurois vous dire précisément quand je pourrois partir, par rapport de la maladie de M. Heubach, n'ayant personne dans son imprimerie pour la diriger que moi, ni a composer la musique, cependant que je le souhaite de bon cœur d'être auprès de mon fils... »¹ Même après la guérison de son patron, le vieil ouvrier doit encore retarder son départ parce qu'il n'a pas été payé : « Si j'aurois pu venir a bout a faire mon compte avec M. Heubach, lequel est toujours en campagne ou voyage, je ne puis jamais venir au bout de regler mes comptes, je le sai qu'il m'en reviens quelque chose, mais aussi il craint que je le quitte, les ouvriers sont rares ici pour accepter cette place. »² Or cette place, si l'on en croit Scherrer, n'est pas des plus faciles : « M. Heubach... m'offert d'abord de me payer en conscience, pourvu que j'enseigne des apprentif dont j'en suis chargé des trois pour la casse, lesquels ils peuvent déjà remplacés des ouvriers. Mais il faut etre accoutumé de savoir les enseignés et s'armés de patience ; point brutalité, de cette manière on peut se fournir de bon sujets et bons ouvriers. »³ Heubach n'a aucune envie de laisser partir un collaborateur si précieux, au moment où il a « assez d'ouvrage pour longtemps, mais point d'ouvrier »⁴.

L'adversité, toutefois, ne s'acharne pas plus longtemps sur l'imprimeur, dont la situation évolue favorablement à partir de 1773. L'ouvrage abonde à un tel point qu'il faut songer à agrandir l'entreprise : « ... Je vais me faire une 4^{ème} presse ; mes 3 autres vont deja complétement depuis 6 mois », écrit-il le 15 juin⁵.

De plus, l'artisan nourrit un grand projet : la fondation d'une Société typographique à Lausanne. Il juge l'occasion propice : « C'est a present le tems a faire quelques bonnes entreprises et de former un etablissement stable et lucratif... »⁶ Aussi se rend-il à Berne en novembre pour traiter avec ses futurs associés ; à son retour, il peut annoncer le succès des négociations : « ... j'ai

¹ B.V.N., lettre de Scherrer à S.T.N. du 26 avril 1772.

² B.V.N., lettre de Scherrer à S.T.N. du 2 septembre 1772.

³ B.V.N., lettre de Scherrer à S.T.N. du 18 mai 1772.

⁴ B.V.N., lettre de Scherrer à S.T.N. du 8 juillet 1772.

⁵ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 15 juin 1773.

⁶ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 18 août 1773.

l'honneur de vous dire que j'ai conclu la société projeté, elle commencera le premier mars prochain... »¹

Cette déclaration marque un tournant dans la carrière de Heubach : la fondation de la Société typographique de Lausanne ouvre pour lui une nouvelle période, la plus fructueuse de son activité. Avant de l'aborder, jetons un regard sur les années écoulées. Les difficultés de tous genres n'ont pas été épargnées à Heubach, mais vaillamment il les a vaincues ; nous admirons l'énergie de cet étranger qui, à force de travail et de persévérance, est parvenu à créer une entreprise de plus en plus prospère.

4. OUVRAGES ÉDITÉS DE 1768 A 1773

Nous connaissons environ vingt-cinq livres sortis des presses Heubach pendant ces cinq années. Parmi eux, cinq ont paru chez « Heubach et C^{ie} » : une édition latine des *Métamorphoses* d'Ovide, en 1768 ; les *Psaumes de David* avec musique et les *Sermons nouveaux pour les principales solemnités chrétiennes* du ministre Durand, en 1769. L'année suivante, c'est un ouvrage de Jean Salchli intitulé *Apologie de l'histoire du peuple juif suivant les auteurs sacrés...* ; enfin, toujours en 1770, paraissent *Les libertés de l'église helvétique*, traduites de l'allemand par Béat-Philippe Vicat.

La plupart de ces vingt-cinq impressions sont des œuvres religieuses, dont le débit est assuré : par exemple, en 1771, l'*Instruction chrétienne* de Jacob Vernet et *L'Imitation de Jésus-Christ*, ou encore *Les consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort...* de Charles Drelincourt, en 1772.

Heubach, encore débutant, n'ose guère se lancer dans de grandes entreprises. Il choisit des ouvrages relativement brefs, ne dépassant pas deux ou trois volumes, et préfère les formats modestes, in-12 ou in-8°. En général, la présentation est quelconque. Seules, deux éditions retiennent le regard : un choix des *Fables de La Fontaine*, en 1772, avec un commentaire de Pierre Coste, et dont les deux volumes in-8° sont illustrés de gracieuses vignettes ; *Le Nouveau Testament*, avec les réflexions de J.-F. Ostervald, gros in-folio achevé en 1773, que le libraire incorporera en 1777 à son édition de la *Sainte Bible*.

A l'avenir, Heubach montrera plus d'audace dans ses productions.

¹ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 22 novembre 1773.

II. PÉRIODE DE PROSPÉRITÉ (1774-1789)

I. ACHAT DE L'HERMITAGE

Nous arrivons aux années d'abondance du libraire. Pendant près de quinze ans, il va jouir d'une confortable prospérité, qui se traduit aussitôt par deux opérations importantes : la fondation d'une Société typographique, et l'achat d'une maison de campagne, quelques mois plus tard.

Jetons d'abord un coup d'œil sur l'acte de vente rédigé par le notaire Abraham Porta, le 5 octobre 1774, acte par lequel Jean-Pierre Heubach acquiert de la Noble et Généreuse Dame Marguerite-Elisabeth de Goumoens un « domaine au lieu dit Sauvabelin et par sa nouvelle dénomination appelé l'Hermitage, consistant en douze poses et huitains de pré et terre à record, sur lequel sont construits deux bâtiments, l'un de Maître et l'autre de fermier, y compris une Grange et ses dépendances, les Jardins et tout ce qui y a rapport... ». Cette « vendition » a été faite pour la somme de 10 400 francs de 10 batz pièce, « en Capital et Vins »¹. L'imprimeur paie 2400 francs comptant et demande à son ami Struvius de se faire caution solidaire pour les 8000 francs restants, payables en six ans².

Le libraire trouve dans cette demeure une nouvelle source d'intérêt, mais aussi de tracas ; sans cesse, il travaille à l'amélioration de la propriété qu'il agrandira encore, en 1779, par l'achat de sept poses et demie de terrain, soit « deux champs de la Motthe dépendants du Domaine de Bellevaux »³.

A ses moments de loisirs, Heubach regagne avec joie cette campagne paisible qui lui fait oublier la sombre boutique du Pont. Il en jouit sans égoïsme, ouvrant largement la porte à ses amis. Et le nom de l'Hermitage sera cher à plus d'un hôte étranger accueilli par notre bourgeois.

¹ A.C.V., Dg 202, reg. 1, p. 418 sqq.

² A.C.V., Dg 202, reg. 1, p. 421 sq.

³ A.C.L., D 115, p. 85 v.

2. LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE DE LAUSANNE (1774-1783)

La fondation d'une société typographique n'est pas chose nouvelle vers 1770. De nombreuses villes de Suisse et de l'étranger ont vu se grouper dans leurs murs des hommes de professions et de classes sociales différentes, mais tous animés du même amour de la littérature et poursuivant le même but : diffuser la culture.

De pareilles associations ont été créées à Berne en 1758, à Neuchâtel en 1769 ; Yverdon suivra cet exemple en 1775, Lausanne n'est pas restée en arrière : en 1755 déjà, une Société typographique s'y est constituée avec Antoine Polier de Saint-Germain, Sigismond d'Arnay, le colonel Loys de Middes et Clavel de Brenles ; l'imprimeur Marc-Michel Bousquet, puis François Grasset, dirigèrent l'entreprise, qui disparut après une dizaine d'années d'activité. La plupart de ces groupements — à part ceux de Berne et Neuchâtel qui subsisteront plus de vingt ans — n'ont connu qu'une existence éphémère, les brouilles, les décès, les difficultés financières étouffant le plus souvent le premier enthousiasme.

L'entreprise de Heubach fut-elle plus favorisée ? Quel a été son destin ? Les pages suivantes vont tenter d'y répondre.

1) *La fondation*

Songeant dès l'été 1773 à fonder une société typographique, Heubach s'adresse tout d'abord au ministre Gabriel Mingard et à l'imprimeur Jules-Henri Pott. Cette première démarche échoue, faute d'argent¹. Mais peu après, le commerçant entre en relations avec le ministre Durand, de Berne, qui « offre de mettre 12 000 livres de Suisse en fonds ». Heubach ajoute : « Ainsi en mettant autant cela formera un bon commencement... »² A ces deux associés se joindront bientôt d'autres membres, et l'on signe un contrat au début de novembre³.

En attendant l'ouverture de la Société, prévue pour le 1^{er} mars 1774, on se met au travail. En janvier, maçons et charpentiers agrandissent les locaux de la rue du Pont, siège de la future entreprise.⁴ Les intéressés prévoient quatre presses pour commencer,

¹ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 10 septembre 1773.

² B.V.N., *ibidem*.

³ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 22 novembre 1773.

⁴ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 11 janvier 1774.

six pour la suite, désireux d'étendre leur commerce au-delà des frontières. Heubach, qui possède déjà nonante quinze caractères, acquiert encore un « Cicero neuf » de Bâle¹.

Enfin, le 22 février 1774, des circulaires annoncent aux libraires qu'une nouvelle association est née à Lausanne. Voici la copie du prospectus qui nous renseigne sur la formation de la société, les avantages offerts à ses futurs clients et le but qu'elle poursuit :

La nouvelle société de librairie, dont nous avons l'honneur de vous aviser par la présente, est composée de Gens de Lettres et de Négociants, qui peuvent correspondre, en diverses langues vivantes, surtout en François, Allemand, Italien et Espagnol.

Les facultés des Associés les mettent en état de fournir abondamment leur Imprimerie des meilleurs caractères et des plus variés ; de les renouveler fréquemment, et d'exécuter les ouvrages qu'on leur commettoit, avec autant de propreté que d'exactitude, de goût et de célérité.

Indépendamment des impressions, dont nous offrons de nous charger pour le compte d'autrui, nos presses rouleront aussi pour notre compte particulier ; et nous nous entendrons volontiers avec MM. les Libraires, pour imprimer à nos frais quelque bon ouvrage, qu'ils nous indiqueroient, et dont ils se chargeroient d'un nombre convenu, que nous leur cederions sous un modique bénéfice.

La raison de cette nouvelle société est la SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE A LAUSANNE en Suisse. Elle sera régie par nos sieurs Jean-Pierre Heubach et Louis Scanavin, dont vous avez les signatures ci-bas, auxquelles seules il vous plaira d'ajouter foi².

Il s'agit d'une société d'imprimerie exclusivement. Mais l'année suivante Heubach, encouragé par les bons débuts de l'entreprise, y adjoint son propre commerce de livres. Il fait part de sa décision le 13 juin 1775 :

... par de nouveaux arrangemens, nous venons de joindre le commerce de la Librairie, en gros et en détail, à ce premier établissement, en réunissant à la masse commune, tous les fonds particuliers de notre Sieur Jean-Pierre Heubach...

... Et dans le dessein de servir toujours mieux nos correspondans et amis, en accélérant leurs commissions, et en facilitant leurs ordres,

¹ B.V.N., lettre de la Société typographique de Lausanne (S.T.L.) à S.T.N. du 22 mars 1774.

² B.V.N., lettre de S.T.L. à S.T.N. du 22 février 1774.

nous avons joint, à la partie typographique, celle des tailles-douces ; et les reliures, au commerce de Librairie : de manière que nous sommes en état par-là d'exécuter, au moyen d'une seule lettre qu'on nous adresseroit, tous les ordres qui en exigeroient souvent trois ou quatre, et même à différens correspondans ; ce qui nous donne lieu d'espérer une préférence, que nous saurons conserver, par notre exactitude, notre zèle et nos soins, de même que par la douceur de nos prix¹.

Ainsi, grâce à l'esprit d'initiative de son fondateur, la Typographique de Lausanne n'a rien à envier à sa rivale de Neuchâtel.

2) *Les associés*

Sur la circulaire de 1774, ne figurent que deux noms : Jean-Pierre Heubach et Louis Scanavin.

Jean-Pierre Heubach (1736-1799), fondateur de la Société, en restera le chef et le « principal gérant » jusqu'à la fin. C'est lui l'homme de tête qui prend les décisions importantes, représente la Société et défend ses intérêts jusque devant les tribunaux bernois. C'est lui surtout qui dirige l'imprimerie, étant seul à posséder les connaissances techniques et l'expérience dans ce domaine. Il engage le personnel, commande le matériel, s'occupe de l'échange des livres ; il décide pour chaque ouvrage à imprimer du tirage et du format ; il entreprend de nombreux voyages pour écouler ses stocks et acheter du papier à bon compte ; c'est lui, enfin, qui tient la caisse et la comptabilité. Bref, Heubach est l'agent actif et pratique de l'association, le responsable commercial de l'affaire.

Louis Scanavin², codirecteur, ne jouera qu'un rôle très bref dans la Société. Ce négociant, bourgeois de Vevey, arrive en avril 1774 à Lausanne, où il installe son commerce. La même année, il achète, de la Direction française des réfugiés, le domaine des Abbesses dans le bailliage de Morges. Cet achat l'oblige à contracter un emprunt de 12 000 livres qu'il ne parvient pas à rembourser. Acculé par les dettes, il prend la fuite en 1775³, et les associés n'entendent plus jamais parler de lui, encore

¹ B.V.N., lettre de S.T.L. à S.T.N. du 13 juin 1775.

² Je n'ai pas retrouvé la date de sa naissance ni celle de sa mort.

³ A.C.V., fichier général.

heureux, déclare Heubach, « de n'en recevoir aucune incommodité comme tant d'autres »¹.

D'autres collaborateurs, ne figurant pas sur le prospectus, se cachent sous l'expression « Gens de Lettres et Négociants ».

Jean-Pierre Duplan (1736-1784), le troisième homme d'affaires du groupe, est mal connu. Ce commerçant, originaire des Bovets, rière Ormont-Dessus, réside à Berne en 1774. Mais au mois de décembre de l'année suivante, il s'installe à Lausanne². Duplan joue un rôle important dans la Société, car, après le départ de Scanavin, il dirige la maison avec Heubach.

La Typographique exige aussi le concours d'intellectuels pour résoudre les questions d'ordre littéraire. Aussi trouvons-nous parmi eux Jacques-François Durand (1727-1816). Ce réfugié français a fait des études théologiques à Lausanne, où il fut consacré ministre en 1760. Il quitte notre cité huit ans plus tard pour exercer son ministère à Berne. Au moment où Heubach fonde sa société, il y habite encore, mais il reviendra à Lausanne en 1776. Plus tard, en 1785, il deviendra professeur honoraire en histoire ecclésiastique et l'Académie le choisira pour recteur à la fin du siècle³.

Durand, bien que surchargé d'occupations, peut rendre d'appréciables services. C'est un homme cultivé, qui connaît les langues anciennes ; or, des ouvrages latins sortiront des presses lausannoises. De plus, il écrit lui-même et a déjà remis à Heubach, pour les faire imprimer, deux éditions de ses *Sermons nouveaux pour les principales solemnités chrétiennes*, en 1769 et 1773. Une autre de ses œuvres religieuses, *L'Année évangélique ou Sermons pour tous les dimanches et fêtes de l'année chrétienne*, paraîtra en 1781 à Lausanne et à Berne, chez les Sociétés typographiques. D'autre part, Durand, qui a côtoyé la noblesse bernoise et jouit des faveurs de LL. EE., pourra à l'occasion user de son influence pour défendre les intérêts de la Typographique. Par sa position sociale, par ses titres de « Ministre du Saint Evangile » et de

¹ B.V.N., lettre de S.T.L. à S.T.N. du 7 juin 1775.

² A.C.L., D 98, fol. 229.

³ DE MONTET, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*, t. I, p. 260.

« Professeur à la Vénérable Académie de Lausanne », il est un précieux collaborateur, son nom est une garantie pour la Société.

Enfin, une entreprise qui a de l'ambition exige des fonds importants. Aussi Heubach n'hésite-t-il pas à s'adresser en haut lieu et à demander l'appui d'un aristocrate bernois, le « Noble et Très Honoré Seigneur Samuel Kirchberger (1735-1786), membre du Conseil Souverain et Secrétaire de l'Etat de l'ILLUSTRE République de Berne ». Il deviendra le principal bailleur de fonds de la Société¹. N'est-ce pas une manœuvre habile de la part de Heubach d'intéresser à son commerce un seigneur de Berne fortuné et influent ?²

Antoine Saunier (1734-1807) mérite lui aussi une brève mention. C'est un des collaborateurs les plus fidèles de Heubach, bien qu'il ne soit pas membre à proprement parler de la Société. Ce réfugié d'origine française est depuis 1764 « Maître écrivain au Collège de Lausanne », où il donne « quatre leçons d'écriture par semaine » et de plus « une leçon d'Arithmétique par semaine en 1^{ère} classe »³. Cette profession, qui lui laisse beaucoup de loisirs, est si peu lucrative que Saunier passe de nombreuses heures à l'officine du Pont ; il y remplit les fonctions de secrétaire : sa plume élégante, son orthographe impeccable — combien différente de celle de son patron ! — lui ont valu à l'atelier le surnom de « l'Ecrivain ».

Voilà donc comment se présente la nouvelle Société dont les membres, avec leurs divers talents et ressources, se complètent efficacement. Il ne surviendra qu'un seul changement au sein du groupe, lorsqu'il faudra choisir un remplaçant à Scanavin. A qui faire appel ? Le directeur montre un certain courage et aussi beaucoup de flair en s'adressant à un banni politique, Jean-Pierre Bérenger, homme de lettres déjà célèbre par ses idées non conformistes.

¹ Outre sa part de 14 000 francs dans la Société, il semble prêter de l'argent à plusieurs reprises : en 1794, Heubach devra encore à l'hoirie Kirchberger 9342 livres de Suisse « en son particulier » et 6232 livres de Suisse au nom de la Typographique (A.C.V., Dg 12, reg. 18, p. 372 sqq.).

² On peut citer d'autres bailleurs de fonds occasionnels : Bernard Rambois, de Clarens, avance 30 000 livres de France à la Société, le 2 février 1778 (A.C.V., Dg 12, reg. 4, p. 260). Le capitaine Lemaire, de Morges, prête 2000 francs en 1782 (A.C.V., Dg 12, reg. 7, p. 122).

³ A.C.V., Bdd 51/8, p. 223.

Jean-Pierre Bérenger (1737-1807) est né à Genève. Enflammé par les doctrines de Rousseau, il prend la défense du parti populaire, c'est-à-dire des Natifs de Genève contre la classe privilégiée des Bourgeois. Dans ce but, il publie un *Mémoire instructif concernant les Natifs*, qui lui vaudra l'expulsion du territoire genevois en 1770¹.

Le proscrit se réfugie probablement à Lausanne, où il fait la connaissance de Heubach. En 1772, en effet, Bérenger confie au libraire le soin d'imprimer trois volumes de son *Histoire de Genève depuis son origine jusqu'à nos jours*², ouvrage qui sera brûlé comme écrit diffamatoire. En été 1775, le banni, qui réside depuis deux ans à Calève sur Nyon, signe un contrat avec Heubach. Il ne semble pas associé au même titre que les autres membres, mais agit plutôt en collaborateur rémunéré³.

Le traité conclu, Bérenger désire se rapprocher de Lausanne. En 1776, il quitte Calève en demandant à LL. EE. la bourgeoisie de Nyon⁴. Mais Berne, craignant la présence d'un révolutionnaire parmi ses sujets, refuse cette requête. Il faudra donc toute l'influence de Heubach auprès du Conseil de la Ville pour que le suspect soit accepté comme habitant lausannois. L'imprimeur doit même se porter garant de Bérenger, par un billet signé le 29 décembre 1777 « portant engagement de sa part que pendant tout le temps qu'il nous plaira de tolérer en cette Ville le dit M. Bérenger, ni Luy, ni ses Enfants ne seront jamais à notre charge, et que luy dit Sr Heubach y pourvoira »⁵.

Bérenger passe ses années lausannoises (1775-1789) « relégué dans une petite campagne et toujours renfermé dans sa famille »⁶. Comme il paie régulièrement 15 sols en qualité d'habitant de la Bannière de la Cité⁷, il est bien possible qu'il ait élu domicile à l'Hermitage, propriété de Heubach. De toute façon, l'imprimeur et le réfugié paraissent intimement liés. Heubach, parrain du petit Jean-Louis « fils de Jean-Pierre Béranger, son bon et cher

¹ DE MONTET, *op. cit.*, t. I, p. 41.

² B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 1^{er} décembre 1772.

³ B.V.N., lettre de S.T.N. à Bérenger du 26 août 1775.

⁴ Archives communales de Nyon, manual du Conseil (1774-1779).

⁵ A.C.L., D 467, fol. 43.

⁶ CLAUDIOUS FONTAINE-BORGEL, *Jean-Pierre Bérenger, historien, ancien syndic de la République de Genève*, dans *Bulletin de l'Institut national genevois*, t. XXVIII (1885), p. 131.

⁷ A.C.L., D 471 (1777 à 1779) ; D 469 (1780 à 1785) ; D 470 (1786 à 1789).

ami », lègue par testament à son filleul « tous les livres qu'il a à Sa Campagne »¹.

Quel est le rôle du Genevois au sein de la Société typographique ? Bérenger est un homme cultivé qui, par ses nombreuses relations dans le monde des lettres et des sciences, est une aide précieuse. Il s'occupe de la partie littéraire de l'entreprise, conseille le directeur sur le choix des livres à imprimer, traduit quelques ouvrages étrangers, anglais particulièrement², complète certaines éditions³. En outre, il fonctionne comme correcteur attitré de la Société et rédige les circulaires d'un style alerte. Enfin, homme de lettres lui-même, il publie une *Collection de tous les voyages faits autour du monde par les différentes nations de l'Europe*, parue à Lausanne chez Heubach et C^{ie} et à Genève chez Dufart, en 1788-1789 (9 vol. in-8°).

La Société typographique bénéficie maintenant de l'érudition d'un fin lettré et de l'enthousiasme d'un grand remueur d'idées. Heubach n'aura jamais à se repentir d'avoir pris le banni sous sa protection.

3) *Relations de la Société avec les autres libraires*

Les intéressés de la Société lausannoise ont cherché dès le début à étendre leurs relations commerciales. A part les libraires et imprimeurs de la place — comme Grasset, Pott, Vincent, Décombaz — la Typographique fournit encore ceux du Pays de Vaud : de Félice à Yverdon, Chenebié à Vevey ; plus loin, Fauche à Neuchâtel, Bardin et Gosse à Genève, les frères Otto à Coire, Thurneysen à Bâle, la Société typographique à Berne. Le groupe-ment lausannois correspond avec de nombreuses maisons de France : Panckoucke à Paris, Bruyset à Lyon, Sainton à Troyes, Mottier et Renault à Nevers, Faivre à Pontarlier, Cazamea à Montauban. Sa renommée s'étend en Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas et même en Pologne.

Le détail des relations entre la Société typographique et la plupart de ces maisons nous échappe. Heureusement, une imprimerie

¹ A.C.V., Bg 13 bis/16, fol. 26 v. sq.

² Par exemple : *Description des terres magellaniques et des pays adjacens*, de THOMAS FALKNER (2 vol. in-16, Heubach, 1787).

³ Par exemple : *Géographie de Busching... retouchée par-tout et ornée d'un précis de l'histoire de chaque état par Mr. Bérenger*. (A Lausanne, chez S.T.L., 1776-1782, in-8°, 12 vol.)

a gardé les lettres que lui a envoyées Heubach. Grâce aux fonds de la Typographique de Neuchâtel, il est possible d'étudier avec une certaine minutie les rapports des deux entreprises romandes. En parcourant cette correspondance, nous pouvons imaginer les problèmes posés d'une manière générale aux éditeurs suisses de cette époque.

4) *Relations de la Société avec la Typographique de Neuchâtel*

En 1774, Heubach a voulu resserrer ses liens avec Neuchâtel, « étant persuadé qu'une intime liaison et arrangemens pour des entreprises entre les deux maisons pourroit être aux avantages réciproques »¹. Une « conférence » réunit à Payerne, le 13 mars 1774, les représentants des deux Sociétés². Un mois plus tard, un traité de commerce est conclu. « ... Désirans de donner plus de célébrité, plus de promptitude, plus de variété et plus de sûretés » à leurs entreprises, les soussignés sont convenus de « former une liaison selon les règles et conventions suivantes »³ :

- 1) Nous imprimerois de concert les ouvrages choisis par le suffrage unanime des deux sociétés et les interressés détermineroient de même la quantité d'exemplaires et la part que chacune des sociétés prendra à l'édition par tiers ou par moitié.
- 2) Chaque société imprimera chez elle, à ses frais, une portion de l'ouvrage accepté et y employera toute la diligence possible, et le nombre de presses convenu pour cela, sans que les entreprises particulières doivent nuire à la diligence nécessaire de celles en commun.
- 3) Aucune des deux sociétés ne pourra tirer, d'un ouvrage ni d'une portion de cet ouvrage aucun exemplaire au delà du nombre convenu.
- 4) On conviendra de même du format, du caractère et du papier à employer dans ces éditions et on s'entraidera pour le papier.
- 5) Chaque société débittera à ses périls et risques la portion convenue sur l'ouvrage imprimé.
- 6) On est convenu pour les livres ainsi communs, d'un prix fixe de la feuille ; et aucune des deux sociétés ne pourra vendre ni aux libraires étrangers ni à ceux du Pays au-dessous de ce prix

¹ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 2 février 1774.

² B.V.N., lettre de S.T.L. à S.T.N. du 2 mars 1774.

³ B.V.N., lettre de S.T.L. à S.T.N. du 9 avril 1774.

qui sera à raison d'un creutzer valeur de Berne ou de neuf deniers, argent de france, pour le plus bas.

- 7) Si l'une des sociétés avoit débitté et placé sa portion avant l'autre, elle aidera l'autre ; et ces exemplaires fournis entreront dans le compte de change.

En rédigeant cet accord, chaque partie manifeste une double intention : d'une part, conserver une certaine indépendance et maintenir ses positions acquises sur le marché du livre ; d'autre part, empêcher que l'autre partie ne profite de cette liberté pour s'enrichir aux dépens de l'association et devenir ainsi une concurrente. Cette attitude ressort clairement dans les articles 8 et 9 :

- 8) Si l'une des deux sociétés s'étoit engagée à ne fournir qu'à un seul libraire de quelque ville ou d'un Pays, des Exemplaires d'une édition ainsi faite en commun et contre argent, l'autre société sera tenue de s'y conformer mais sous la condition expresse que ladite fourniture sera censée faite pour le compte en participation au profit des deux sociétés, selon la proportion du nombre d'Exemplaires dont chacune se sera chargée dans la ditte édition.
- 9) Il est réservé que les articles ci-dessus du présens accord auront uniquement pour objet les impressions faites en commun ; chaque société reste d'ailleurs en pleine liberté de former telle autre entreprise qu'elle voudra pour son compte particulier, sans être tenue à en rendre l'autre participante que de son bon vouloir, mais elle sera obligée d'en aviser l'autre exactement et à tems pour éviter toute concurrence et ces articles entreront toujours dans le compte mutuel de change sans qu'il puisse être refusez par la société qui les imprimera.

En outre, toujours à l'affût d'ouvrages à succès qu'ils pourront rééditer avantageusement, les intéressés décident d'entretenir « à frais égaux et communs à Paris, un correspondant homme de lettres afin d'être diligemment avisés de tout ce qui paraîtra de nouveau ». D'entente, on choisit M. l'abbé Rozier, homme « actif et intelligent », auteur du *Journal de Physique*¹.

Notons enfin que, sur la demande du prudent Heubach, « le présent accord aura force par Essai pendant un an... et pourra être renouvellé au bout de ce tems »².

¹ B.V.N., *ibid.*, art. 10.

² B.V.N., *ibid.*, art 11.

Du reste, on prévoit même d'éventuelles difficultés et le moyen d'y remédier :

12) La bonne foy doit être la règle l'ame et le principe du présent accord, cependant comme il peut arriver qu'il survienne quelques difficultés entre nous, nous nous engageons dès à présent et pour la suite de ne recourir a aucun tribunal pour aucun cas n'y prétention quelconques, n'y difficultés, que ce soit, mais de nous soumettre absolument et sans relief a deux arbitres choisis un par chaque société, lesquels feront choix aussitôt d'un surarbitre, ils termineront et décideront à l'absolue et sans délai tout différens quelconques qui pourroient malheureusement survenir contre notre intention présente.

Cette collaboration typographique a-t-elle porté les fruits espérés ? Durant toute l'existence de la Société lausannoise, les deux maisons n'ont édité que trois livres en commun : un ouvrage de John Hawkesworth, intitulé *Relation des voyages entrepris par ordre de Sa Majesté britannique...*, quatre volumes in-8°, en 1774 ; une *Histoire de Maurice, comte de Saxe*, par M. D'Espana, en deux volumes, en 1774 également¹ ; enfin, une œuvre de Robertson, *Histoire de l'Amérique*, quatre volume in-12, en 1778². Trois éditions en neuf ans, c'est bien peu, il faut en convenir. Remarquons que deux d'entre elles ont paru l'année même du contrat. Quant à la troisième, imprimée quatre ans plus tard, Heubach a d'abord projeté de l'éditer seul ; mais pressé par le temps, il a consenti d'abandonner la moitié du travail à la maison de Neuchâtel. Auparavant, il a fallu élaborer un nouvel accord pour régler les détails de cette impression³. Que peut-on déduire de ces faits ? Il paraît presque certain que le traité de 1774, appliqué pendant quelques mois, n'a plus été renouvelé. Sans doute l'impression commune a-t-elle engendré trop de difficultés, chaque partie cherchant son intérêt particulier. Il n'est pas rare que l'une ou l'autre maison — celle d'Ostervald surtout — recoure à des procédés incorrects, quand elle y trouve son avantage. Témoin le différend qui a éclaté entre les deux associés à propos d'une impression, les *Elémens d'histoire générale* de Millot.

¹ B.V.N., lettre de S.T.L. à S.T.N. du 22 février 1774.

² B.V.N., lettre de S.T.L. à S.T.N. du 24 février 1778.

³ *Ibid.*

Annoncée dès le début de février 1774 par la Typographique de Lausanne, la mise sous presse de l'ouvrage est retardée par l'absence de Heubach, alors en voyage. Neuchâtel, qui a une presse « oisive » et flaire une bonne entreprise, demande à en éditer la moitié ; mais Saunier refuse cette offre¹. Alors la maison neuchâteloise, sans plus s'inquiéter de son associée, commence elle-même, en août, l'impression de Millot et devance l'autre officine. Heubach, de retour, s'indigne de ce procédé malhonnête :

Il est des époques où (par oubli) l'on manque quelquefois à cette délicatesse qui nous dirige dans nos engagemens. Permettés-nous, MM., de vous dire que vous vous trouvés dans ce cas à l'égard de Millot, puisque vous n'ignorés pas que jamais il n'y a eu de décision formelle pour vous abandonner la demy de l'impression de cet ouvrage...²

Alors les reproches de pleuvoir :

Si du moins vous eussiés fait ce que vous avez promis dans votre lettre du 28 juillet de suivre l'édition de Paris page à page et format in-12, il nous auroit fait plaisir de l'exécuter de concert ; mais par votre format 8° vous nous faites perdre le fruit de toutes les dimensions que nous avions prises, soit pour le format, le caractère et le papier choisis pour cette impression, ainsi que manquer a nos correspondans en ne suivant pas l'annonce que nous leur avons confirmée...³

En septembre, Ostervald s'adresse au ministre Durand, à Berne, choisi comme arbitre du litige. Le professeur ne peut qu'avouer son incomptence :

Naturellement paresseux, écrivant peu de lettres, et d'ailleurs surchargé d'affaires, je suis peu informé de ce qui se passe à Lausanne... Il me paraît comme vous qu'il faudroit établir entre les deux sociétés une harmonie plus parfaite. Je me propose, à vue de paix, de faire un tour à Lausanne dans le courant du mois prochain... Essayez cependant de terminer les choses par vous-mêmes...⁴

Pour finir, Heubach imprime seul l'ouvrage qui paraît en 1775 à Lausanne, « chez la Société typographique », dans le format

¹ B.V.N., lettre de S.T.L. à S.T.N. du 3 août 1774.

² B.V.N., lettre de S.T.L. à S.T.N. du 23 août 1774.

³ B.V.N., *ibid.*

⁴ B.V.N., lettre de Durand à S.T.N. du 25 septembre 1774.

in-12, comme notre libraire l'avait décidé dès le début. Neuchâtel a dû céder.

On comprend que de telles expériences n'encouragent pas les deux entreprises à collaborer, dans le domaine de l'impression du moins. Malgré l'échec du contrat de 1774, les maisons n'ont cessé de se fournir en livres l'une chez l'autre et de se rendre de menus services : envois de marchandises en commun dans les régions éloignées pour diminuer les frais de transport, conseils d'ordre littéraire ou renseignements concernant le marché du livre. Bref, en dépit de nombreuses difficultés, Ostervald et Heubach trouvent dans leurs relations des avantages réels.

Par conséquent, n'y aurait-il pas grand profit à s'adoindre d'autres maisons suisses, jusqu'alors rivales, mais qui deviendraient de précieuses collaboratrices ? L'impression en commun aurait alors des chances de succès.

C'est du moins la question que se pose l'ambitieux libraire qui rêve de créer une fédération des sociétés typographiques suisses.

5) *Confédération typographique Lausanne-Berne-Neuchâtel* (1778-1783)

De sévères mesures, prises subitement par la censure française, activent la réalisation des projets de Heubach. Au XVIII^e siècle, libraires et imprimeurs européens se fournissent principalement en livres français ; or les priviléges exclusifs, recherchés par les éditeurs du Royaume, rendent ces ouvrages fort chers ; mais les contrefaçons se multiplient dans toute la France, moins onéreuses que les impressions originales et très appréciées à l'étranger. Le 27 février 1778, Heubach annonce une mauvaise nouvelle à Neuchâtel :

On nous a envoyé depuis Lyon les Règlemens et l'Edit du Roi qui deffend toutes contrefaçon pour le Royaume quel ouvrage que ce soit ainsi la Suisse, l'Italie, l'Allemagne et la Hollande payeront les livres françois bien cher¹.

Heubach expose alors son plan :

On a souvent projeté une association générale en Suisse pour la Typographie, voici l'époque où elle pourra se former avantageusement

¹ B.V.N., lettre de S.T.L. à S.T.N. du 27 février 1778.

entre les Maisons de Berne, Neuchâtel, Yverdon et Lausanne, en n'imprime que mille ou 1500 exemplaires et vendent pour les intérêts généraux on pourra faire des entreprises très fructueuses¹.

Le directeur lausannois s'adresse donc aux trois Sociétés typographiques de Suisse occidentale, celles de Neuchâtel, Berne et Yverdon.

En 1778, la Société typographique de Berne, fondée par V.-B. de Tscharner, a vingt ans. Depuis 1775, elle possède sa propre imprimerie et se développe sous la direction de E.-F. Fischer, J.-R. Sinner et S. Kirchberger, celui-là même qui est intéressé à la Société de Lausanne². Cette entreprise bernoise, Heubach la connaît bien, car il a déjà collaboré avec elle pour l'impression des *Incas, ou la destruction de l'empire du Pérou*, de J.-F. Marmontel, en 1777.

Quant à la Société littéraire et typographique d'Yverdon, fondée en 1775 par le professeur Lex et le docteur Verdeil, elle est en pleine faillite³. Heubach doit renoncer à une association yverdonnoise.

Au mois d'avril 1774, l'imprimeur se rend sur les bords de l'Aar pour conclure des arrangements ; les maisons bernoise et neuchâteloise entrent aussitôt dans ses vues, « avec d'autant plus d'empressement que nous souhaitions souvent une liaison aussi étroite que possible, pour que l'intérêt particulier ne pût plus prévaloir et faire naître des difficultés haïssables »⁴. Sans tarder, un « projet de liaison » est signé le 17 mai 1778 à Neuchâtel. En voici les points essentiels :

- 1) Chaque maison aura deux presses réservées au travail en commun ; dans toute entreprise, chaque maison s'intéressera pour un tiers.
- 2) Si l'une ou l'autre maison imprime quelques feuilles de plus que les autres, « on lui tiendra compte de ses débours outre six livres de France pour usure de caractère, encre, etc. »

¹ B.V.N., *ibid.*

² J. LINDT, *Die typographische Gesellschaft in Bern*, Berne 1958, p. 3-8.

³ J.-P. PERRET, *Les imprimeurs d'Yverdon au XVII^e et au XVIII^e siècle*. Lausanne 1945, Bibliothèque historique vaudoise, p. 265-267.

⁴ B.V.N., lettre de S.T.B. à S.T.N. du 28 avril 1778.

- 3) On décidera en commun du choix de l'ouvrage, des caractères, du format et du papier.
- 4) Chaque société écoulera librement la part qui lui aura été attribuée, à condition de rendre compte de ses ventes à la masse générale.
- 5) Les impressions faites à titre particulier ne sont pas touchées par ce traité ¹.

Bien que le contrat établi ne concerne que l'imprimerie, les trois maisons désirent aussi profiter de cette liaison pour étendre leur commerce de livres. Le 4 juin 1778, Heubach envoie à Neuchâtel « une Note des articles qui nous parroissoient propre à former une masse en Société ». Chaque ville présente sa liste : Lausanne offre trente-deux titres, Neuchâtel vingt-neuf et Berne vingt ². Ces échanges de livres s'avéreront fructueux.

Désirant imprimer en confédération « ce qu'il y aura d'intéressant en France ou d'autres pays », sans nuire à leurs productions particulières, les signataires doivent augmenter leur matériel d'exploitation. Aussi les Typographiques de Lausanne et Berne rachètent-elles au mois de mai l'imprimerie de Lex, d'Yverdon, dont on liquide les biens : contre 200 louis, elles acquièrent des caractères assortis et trois presses. Celles-ci, embarquées à Yverdon à la fin de mai, sont en si mauvais état qu'elles ne pourront fonctionner avant le mois d'août ³.

Pendant cinq ans, les six machines destinées aux impressions communes travaillent sans relâche ; les ouvrages s'écoulent aisément et l'entente règne en général. Un seul moment critique : en 1779, la Société bernoise se dissout, mais renaît aussitôt sous le nom de « Nouvelle société typographique de Berne », qui poursuit sa collaboration ⁴. Chaque été, les associés se rencontrent dans une ville ou l'autre pour régler les comptes annuels. Ces derniers, fort compliqués, entraînent parfois des chicanes : comment répartir équitablement les pertes et les profits ? Comment distinguer avec précision les échanges faits en confédération ou à titre privé ? En 1780, par exemple, des discussions interminables met-

¹ B.V.N., lettre de S.T.B. à S.T.N. du 3 mai 1778.

² B.V.N., supplément à la lettre de S.T.L. à S.T.N. du 4 juin 1778.

³ J.-P. PERRET, *op. cit.*, p. 270-271.

⁴ B.V.N., lettre de N.S.T.B. à S.T.N. du 9 septembre 1779.

tent aux prises Lausanne et Neuchâtel. Heubach, s'estimant lésé, reproche au Banneret ses procédés incorrects : « Nous voyons avec peine... les changemens que vous portés chaque année au règlement des comptes particuliers... Vous cherchés donc, Messieurs, de varier selon qu'il tournera a votre avantage, cela ne nous parroit pas équitable... »¹ Comme Ostervald proteste avec énergie, le différend ne sera réglé définitivement qu'en janvier 1781, dans une entrevue à Berne².

Malgré ces dissensions momentanées et inévitables, l'activité de la Confédération se poursuit jusqu'en 1783, année de la dissolution de la Typographique lausannoise.

En qualité de liquidateur de la Société vaudoise, Heubach se rend au mois de mars 1783 à Berne pour régler les comptes de la Confédération³. Il saisit cette occasion pour conclure un nouveau traité avec Berne et Neuchâtel ; il le fait au nom de « Heubach et C^{ie} », jeune société qui remplace la Typographique dissoute⁴. Ce dernier accord — Berne, Neuchâtel, Heubach et C^{ie} — n'aura qu'une durée éphémère, puisque, vers la fin de 1784, les affaires communes cessent entre les trois maisons. Les associés se rencontrent une dernière fois à Berne, en 1785, pour régler « définitivement et amicalement » leurs comptes⁵.

6) *Dissolution de la Société typographique de Lausanne (1783)*

Le 1^{er} mars 1783, la Typographique lausannoise a donc pris fin⁶. Nous sommes quelque peu étonnés de cette brusque disparition que rien ne présageait ; la correspondance ne trahit aucun malaise entre les associés, les affaires sont florissantes, surtout depuis l'alliance avec Neuchâtel et Berne, les problèmes financiers paraissent hors de cause. Peut-être trouvons-nous la véritable raison de cette dissolution dans un registre du notaire Bergier : le 20 novembre 1782, Samuel Kirchberger s'est retiré de la Société, après avoir vendu à Heubach la part et portion de l'intérêt qu'il possède dans la Typographique. Cette part, en quoi qu'elle

¹ B.V.N., lettre de S.T.L. à S.T.N. du 4 septembre 1780.

² B.V.N., lettre de S.T.L. à S.T.N. du 16 janvier 1781.

³ B.V.N., lettre de S.T.L. à S.T.N. du 7 mars 1783.

⁴ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 22 mars 1783.

⁵ B.V.N., lettre de N.S.T.B. à S.T.N. du 1^{er} septembre 1785.

⁶ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 21 février 1783.

puisse consister, « tant en dettes, actives, passives, qu'en fond de Marchandises quelconques » a été cédée à Heubach contre 14 000 francs de 10 batz pièce. En garantie, le directeur affecte la généralité de ses biens et « tous ses fonds de librairie et d'Imprimerie... »¹

Ainsi Heubach dispose maintenant de la plus grande partie du capital commun. Cette situation l'incite à reprendre son indépendance et à fonder une société qui, désormais, portera son nom. Il l'annonce à Neuchâtel :

Par arrangements pris avec ma société Typographique, je suis seul possesseur de notre Imprimerie et toutes les nouvelles entreprises Entreprises depuis le 1. mars prochain regarderont ma nouvelle Société sous la Raison de JEAN-PIERRE HEUBACH ET CIE quoique celle de la Société Typographique soit prolongée pour une Année et que je reste Gereur avec notre Sr Duplan ainsi tout ce qui concerne les nouvelles affaires je vous prie de me les adresser sur ma susditte Raison².

Les derniers règlements de compte de la Typographique se poursuivront bien après « l'acte de dissolution » prononcé le 17 décembre 1784³. L'hoirie Kirchberger réclamera le solde de son dû jusqu'en 1802⁴. Voilà donc Heubach à la fois liquidateur de la Typographique et directeur de sa propre entreprise.

7) *Productions de la Société typographique de Lausanne (1774-1783)*

Les presses de la Typographique n'ont pas chômé : en neuf ans, plus de cinquante ouvrages ont paru à la rue du Pont. D'abord prudent, Heubach réimprime quelques livres faciles à écouler, comme les *Psaumes de David* en 1775 et, la même année, les *Argumens et réflexions sur les livres et sur les chapitres de la Sainte Bible...*, par J.-F. Ostervald. En 1777, c'est une cinquième édition de la *Sainte Bible, qui contient le Vieux et le Nouveau Testament...* A part les ouvrages religieux, citons une traduction du grand Haller, *Alfred, roi des Anglo-Saxons*, en 1775, suivie des *Lettres de feu Mr de Haller contre M. de Voltaire*, publiées à Berne et à Lausanne, chez les Sociétés typographiques, en 1780. Rete-

¹ A.C.V., Dg 12, reg. 7, p. 342 sqq.

² B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 21 février 1783.

³ A.C.V., Dg 12, reg. 9, p. 321 sq.

⁴ A.C.V., Dg 41, reg. 1, p. 202 sqq.

nous encore un ouvrage important en 1776 : *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle*, de Valmont de Bomare, en neuf volumes in-8°, dont les deux premiers ont paru chez Bruyset à Lyon.

L'imprimeur cherche une source de gain dans la publication de périodiques ; ainsi, les *Nouvelles de la République des Lettres*, recueil mensuel portant le même titre que le journal du philosophe Bayle. Seuls ont paru chez la Typographique les numéros de « Juillet » et « Auguste » de l'an 1775¹. Autre tentative en 1778 : l'impression des *Annales politiques, civiles et littéraires...*, de Linguet, qui disparaissent après septante et un numéros (1778-1780) ; la suite est publiée chez Heubach et C^{ie} à partir d'octobre 1787, mais cessera définitivement en décembre de l'année suivante.

L'activité de la Société devient vraiment fructueuse à partir de l'union avec Berne et Neuchâtel. On compte environ vingt titres édités en confédération, chiffre étonnant en comparaison des trois ouvrages imprimés par Lausanne et Neuchâtel entre 1774 et 1778. La plupart de ces écrits sont des contrefaçons de « nouveautés » étrangères : par exemple, *Irène, tragédie de Voltaire*, le *Théâtre de société*, de M^{me} de Genlis, ou les *Lettres physiques et morales...* de De Luc, tous édités en 1778.

Pour les entreprises de grande envergure, les trois imprimeries ont plus de peine à s'entendre. Le 18 juillet 1778, peu après la mort de Rousseau, Heubach propose à ses associés la publication des *Oeuvres complètes* du grand écrivain². Il pense y ajouter les *Mémoires* de l'auteur et orner les volumes des « paysages charmant du côté de Vevey que M. Rousseau indique surtout dans son Héloïse »³. Le Lausannois enthousiaste élabore un projet alléchant, qui ne sera pourtant jamais réalisé. Heubach n'a-t-il pas trouvé auprès de ses correspondants l'appui nécessaire ? C'est probable. Mais cet échec sera compensé par une autre entreprise intéressante.

L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, éditée à Paris de 1751 à 1766, a conquis le public de France et de Suisse romande.

¹ Le journal se poursuit la même année chez un autre éditeur, sous le nom de *Observations périodiques sur la Philosophie et les Belles-Lettres* (A. BONARD, *La presse vaudoise*, Lucerne 1925, p. 14).

² B.V.N., lettre de S.T.L. à S.T.N. du 18 juillet 1778.

³ B.V.N., lettre de S.T.L. à S.T.N. du 4 août 1779.

L'apparition, en 1776-1777, du *Supplément* à l'ouvrage est pour de nombreux imprimeurs l'occasion de nouveaux projets. L'éditeur genevois Pellet s'entend avec le Parisien Panckoucke et Duplain de Lyon, pour lancer une *Encyclopédie* refondue, avec les *Suppléments*, en trente-six volumes in-4°, plus trois volumes de *Planches* et six volumes de *Tables*.

Heubach ne désire pas rester en arrière : il se propose de sortir une édition in-8° de l'ouvrage refondu, lorsqu'il apprend que Pellet a la même intention. Les Lausannois envoient une lettre indignée à Genève :

Nous avons pensé avant vous à une édition 4° de l'Encyclopédie, l'un de nous l'avoit proposé à M. Panckoucke un mois avant que vous eussiez publié votre prospectus... Nous pouvions comme vous et pour vous nuire annoncer une édition in-4° au rabais ; au lieu de cela nous faisions une édition 8°... Ces deux entreprises étaient distinctes : cependant que faites-vous ? Vous annoncez la même édition et au rabais... Puis donc que vous en agissez ainsi, nous vous prévenons que si dans 15 jours vous ne retirés pas vôtre prospectus in-8°, nous allons annoncer notre édition 8° au même prix que la vôtre et de plus une édition in-4° telle que la vôtre... C'est ainsi qu'on se coupe la gorge les uns aux autres¹.

Ces menaces semblent avoir porté leurs fruits, car les libraires finissent par s'arranger : Pellet renonce à son édition in-8° et Heubach n'imprimera pas d'Encyclopédie in-4°. En collaboration avec la Nouvelle Société typographique de Berne, la maison lausannoise exécute, à partir de 1778, son édition in-8° (Neuchâtel avait refusé sa participation à ce travail). Satisfait du succès des premiers volumes, Heubach projette en octobre 1779 un tirage parallèle de l'œuvre à 3000 exemplaires. Le moment s'y prête bien ; Pellet et ses associés viennent d'écouler leur propre *Encyclopédie* et notre libraire écrit :

Une nouvelle édition leur importe peu... la somme que nous offrons leur parroitra un gain honnête, leur moisson est faite : ils nous parroissent inclinés a nous permettre de glaner après eux².

¹ B.V.N., lettre de S.T.L. à S.T.N. du 20 novembre 1777, qui contient la copie de la missive envoyée à Pellet, datée du même jour.

² B.V.N., lettre de S.T.L. à S.T.N. du 16 octobre 1779.

Invités à participer à cette nouvelle entreprise, les Bernois acceptent aussitôt, tandis que les collaborateurs d'Ostervald déclinent l'offre ¹.

C'est ainsi que paraissent à Lausanne et à Berne, chez les Sociétés typographiques, deux éditions in-8° de l'*Encyclopédie* française : une première, de 1778 à 1781, en trente-six volumes, plus trois volumes de *Planches* ; une deuxième, de 1779 à 1782, « édition exactement conforme à celle de Pellet in-4° », en septante-cinq volumes, dont trois volumes de *Planches* in-4°.

L'*Encyclopédie* demeure la production la plus ambitieuse de la Société typographique de Lausanne.

3. LA SOCIÉTÉ HEUBACH ET C^{ie} (1783-1789)

Cette nouvelle Société, dirigée par Heubach est, comme l'ancienne Typographique, une entreprise d'imprimerie et de librairie. Les noms des associés ne nous ont pas été révélés, mais il y a tout lieu de penser que Bérenger y collabore et peut-être aussi le ministre Durand, ainsi que Saunier. C'est la dernière étape heureuse pour Heubach, car déjà l'horizon s'assombrit.

1) *Le procès Décombaz (1784-1787)*

Heubach, on l'a vu, a promis de mener à chef la liquidation de son ancienne Société typographique, tâche fort ingrate, qui consiste surtout à faire rentrer l'argent de débiteurs récalcitrants. L'un de ceux-ci, par sa mauvaise foi et son obstination, suscitera des ennuis sans nombre à ses créanciers.

Gabriel Décombaz, originaire de Lutry, et qui tient une librairie à Lausanne, est client de Heubach. En 1775, en effet, celui-ci lui a remis des « livres de louage » pour 1500 francs ² et, plus tard, la Typographique lui a vendu à crédit pour 11 500 et 6000 francs de marchandises diverses ³. Mais le négociant ne peut pas payer ; il contracte alors des emprunts auprès de banquiers et de particuliers, s'adressant à Saunier et à Heubach entre autres, qui lui avancent de l'argent. Geste fort imprudent puisque, au début de 1784, Décombaz est à la veille de la faillite. S'apercevant

¹ La maison de Neuchâtel a préféré s'entendre avec Pellet pour donner avec lui une deuxième édition in-4° de l'*Encyclopédie*, en 1778-1779 (cf. CHARLES GUYOT, *Le rayonnement de l'Encyclopédie en Suisse française*, Neuchâtel 1955, p. 59).

² A.C.V., Dg 12, reg. 2, p. 426.

³ A.C.V., Dg 12, reg. 5, p. 189, reg. 6, p. 47.

du danger qui les menace, Heubach et Saunier exigent de leur débiteur un « acte de sûreté ». Décombaz reconnaît devoir 7500 livres de France à la Société typographique, 10 130 livres à Heubach et 2250 livres à Saunier¹.

Malheureusement, nos deux associés ne sont pas les seules dupes de ce commerçant insolvable. En décembre 1784 et janvier 1785, le Conseil de la Ville accorde des « provisions » contre Décombaz à plusieurs libraires et papetiers du Pays de Vaud². Des plaintes parviennent de Bâle, Paris, Lyon, Turin. Acculé, espérant récupérer sur place des fonds placés en Sardaigne, Décombaz entreprend un grand voyage d'affaires, en mai 1784³.

Qui s'occupera de son échoppe ? Il en laisse la direction à Antoine Saunier⁴. Celui-ci se trouve dans une situation épineuse : les fournisseurs, qui ont retiré leur confiance à Décombaz, refusent de livrer des marchandises à son gérant ; d'autre part, les créanciers se font insistant à tel point que, n'y pouvant plus tenir, Saunier dénonce sa gérance, le 21 janvier 1785⁵. Le même jour, le papetier Reboul, les imprimeurs Hignou et C^{ie}, Henri et Luc Vincent, ainsi que la Société typographique demandent au Conseil de Lausanne « de mettre les biens dudit Décombaz en décret », requête accordée par la Ville⁶.

On imagine la stupeur et la colère du voyageur, à son retour, dans le courant de mars. Sans perdre un instant, Décombaz réagit. En toute hâte, il fait imprimer une circulaire adressée secrètement à ses créanciers pour se justifier. Nous ne possédons pas ce document, mais pouvons en supposer le contenu par la réponse cinglante de Heubach et Saunier. Ceux-ci, blessés à vif par des « fausses imputations contre eux » figurant dans cet écrit, publient à leur tour un « Avis » dans lequel ils réfutent les accusations de leur débiteur⁷. Par son ton acerbe, cette polémique envenime l'affaire. De part et d'autre, la tension augmente, les adversaires se figent dans leurs positions. Ainsi commence un interminable procès qui conduira les parties adverses devant les tribunaux lau-

¹ ACV, Dg 12, reg. 8, p. 374 sq.

² A.C.L., D 101, fol. 167, 182 v., 183 v., 184.

³ B.V.N., Avis envoyé par Heubach à S.T.N. le 30 mars 1785.

⁴ A.C.V., Dg 12, reg. 8, p. 376.

⁵ A.C.L., D 101, fol. 186.

⁶ A.C.L., *ibid.*

⁷ B.V.N., Avis envoyé par Heubach à S.T.N. le 30 mars 1785.

sannois et, à plusieurs reprises, exigera l'intervention de LL. EE. de Berne.

Le libraire en faillite, assisté de M^e Portaz, demande aussitôt la suspension du décret de ses biens. Comme le bailli de Lausanne repousse sa requête, le 9 avril 1785¹, Décombaz n'hésite pas à recourir à Berne. Le 16 mai, les créanciers se groupent, choisissant un avocat en la personne de M^e Secretan, Docteur en droit, Avocat en Cour Souveraine et membre du Conseil des Soixante. Ils délèguent à Berne un « procuré » qui défendra leurs intérêts. C'est ainsi qu'Antoine Saunier, le professeur de Felice, le papetier Reboul, les imprimeurs Hignou et Luc Vincent donnent pleins pouvoirs à Jean-Pierre Heubach « de paroître... par devant Sa Grandeur l'illustre et puissant Seigneur Thrésorier du Pays de Vaud le 18 de ce mois, et ensuite à la Haute Audience de Leurs Excellences Nos Souverains Seigneurs des Suprêmes Appellations du Pays de Vaud à Berne, au Jour qui sera fixé »². Heubach et son avocat rentrent satisfaits, puisque la Chambre bernoise, le 24 mai, a rejeté la plainte de Décombaz³.

Le procès traîne tout l'été 1785 et se poursuit durant l'année 1786 encore. Décombaz, voulant à tout prix éviter la saisie de ses biens, propose qu'ils soient simplement « mis en séquestre ». Sentences sont rendues à ce sujet par la Justice Inférieure de Lausanne, puis, en deuxième et troisième appellations, par les tribunaux des Vingt-Quatre et des Soixante : trois fois, Décombaz essaie un refus, que la Chambre des appellations romandes s'empresse de confirmer le 11 mars 1786⁴.

Toutefois, l'obstiné négociant ne se résignera que le 2 février 1787, quand l'Avoyer, les Grand et Petit Conseils de Berne lui auront définitivement refusé la mise sous séquestre de ses biens⁵ : ils seront donc saisis le 19 février⁶.

Enfin, ultime tentative de Décombaz : il exige que la partie adverse soit tenue « de lui payer les dommages, intérêts et dépens » occasionnés au cours de l'affaire. Une dernière fois, Heubach et sa partie l'emportent devant les tribunaux lausannois les 25,

¹ A.C.V., Bg 1/54, p. 379.

² A.C.V., Dg 12, reg. 10, p. 40.

³ A.C.V., Bg 1/54, p. 378 sq.

⁴ A.C.V., Bg 1/54, p. 422 sq.

⁵ A.E.B., *Rathsmanual* n° 387, le 2 février 1787.

⁶ A.C.V., Dg 12, reg. 12, p. 92 sq.

26 et 27 avril 1787, puis à Berne, le 29 mai, devant les Seigneurs des Suprêmes Appellations¹.

Heubach, qui a lutté jusqu'au bout, pousse un soupir de soulagement, où se mêle quelque amertume : « Notre procès est enfin radicalement terminé, notre Partie adverse a été condamnée devant tous les tribunaux ici et à Berne, mais ce malheureusement ne peut pas nous payer les frais ; la seule satisfaction que nous aurons, cest de lui faire Bannir du canton de Berne. »²

Hélas ! notre imprimeur tire bien les justes conclusions de cette affaire : le procès ne lui a suscité que des désagréments. Pensons d'abord aux tracasseries de la procédure, au temps perdu à courir les tribunaux de Lausanne et de Berne. C'est en effet toujours Heubach que délèguent les autres créanciers, non seulement parce qu'il est le principal intéressé, mais aussi à cause de ses compétences et de sa parfaite connaissance de l'allemand. De plus, ses voyages à Berne sont onéreux et l'ont arraché pendant de longues semaines à la direction de son imprimerie. D'autre part, ces querelles ont sans doute causé du tort à la bonne renommée de Heubach, car Décombaz, dénué de tout scrupule, n'a pas hésité à salir son adversaire par de vils procédés³. Dès le début du litige, les calomnies n'ont cessé de circuler, obligeant Heubach à réagir avec vigueur : en 1785, il publie un *Mémoire et Etat de sa Maison*⁴, destiné à rassurer ses correspondants sur la marche de ses affaires.

Les quelques lignes d'introduction révèlent la gravité des torts faits à Heubach :

Comme il s'étoit répandu des bruits aussi désavantageux que destitués de fondemens, et que ces bruits altéroient, détruisoient notre crédit, allarmoient nos créanciers, ne permettoient aucune confiance, rendoient nos opérations onéreuses et difficiles, et tendoient à détruire notre Commerce, au moment où il devenoit le plus florissant, nous avons cru devoir soumettre l'état de nos affaires et nos livres à l'examen de personnes respectables, éclairées, ayant de l'expérience dans ces sortes d'objet, pour que leur témoignage détruisit ces bruits calomnieux et nous rendit une confiance nécessaire et dont nous osons nous croire dignes⁵.

¹ A.C.V., Bg 51/4, p. 482 sq.

² B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 8 juin 1787.

³ Cf. l'avis calomnieux auquel Heubach a répondu le 30 mars 1785.

⁴ B.V.N., circulaire de Heubach à S.T.N. du 22 décembre 1785.

⁵ B.V.N., *ibid.*

Puis l'imprimeur expose l'état de sa fortune¹ :

BILAN DE JEAN-PIERRE HEUBACH ET COMPAGNIE,
LIBRAIRES ET IMPRIMEURS A LAUSANNE, A LA DATE
DU 20 DÉCEMBRE 1785

D o i v. ^t	Argent de Suisse		
	Livres	sols	den.
A divers par Lettres de rentes et obligations	19 812.	6.	4.
— — — par Billets	5 446.	—	—
— — — par Comptes courans.	15 356.	14.	4.
— — — pour petites dettes	300.	—	—
Balance	92 275.	12.	—
	<u>L. 133 190.</u>	<u>12.</u>	<u>8.</u>

A v o i r	Argent de Suisse		
	Livres	sols	den.
Par deux obligations contre le Sieur Décombaz, portant hypothèque spéciale	6 870.	—	—
Une dite de 2525 L. sur laquelle il est redû	1 200.	—	—
Pour divers Billets à ordre, en porte-feuille	1 677.	12.	8.
Par divers Débiteurs, extraits du Grand Livre	35 968.	12.	—
Pour nos livres évalués à prix de fabrique, suivant l'inventaire vérifié par M. Pott, libraire	27 388.	18.	—
Pour nos portions dans la ci-devant Société Typographique de Lausanne	26 085.	10.	—
Par avances faites pour la dite Société .	4 000.	—	—
Pour notre imprimerie de sept Presses etc. à prix d'achat.	9 000.	—	—
La maison de notre Sieur Heubach, size au Pont	6 000.	—	—
La Campagne du dit, compris le Chédal	15 000.	—	—
	<u>L. 133 190.</u>	<u>12.</u>	<u>8.</u>

... Pour foi, nous avons signé, : Lausanne ce vingtième Décembre mille sept cent quatre-vingt-cinq (1785)

Du Perron, Banneret de Bourg à Lausanne.
Francillon Marignac & Fils, Banquiers.
Boutan & Penserot, Négociants.
Jean-Jacques Remy, Négociant.
Jules-Henri Pott, libraire.

¹ Tous les livres de comptes ayant disparu, ce document nous est précieux et mérite que nous le citions en entier.

Donc, à la fin de 1785, Jean-Pierre Heubach paraît dans une excellente situation financière. Mais qu'en sera-t-il deux ans plus tard, à l'issue de ce malheureux procès ? Lors de la faillite Décombaz, Heubach a pu récupérer une partie de son argent ; le 11 septembre 1787, il remet à Antoine Saunier une partie des objets saisis, en son propre nom et au nom de la Typographique, à savoir :

- 1) Le fonds en librairie sur lequel la dite Société a été colloquée dans le décret de G. Décombaz...
- 2) Les livres brochés existants dans ledit fonds de librairie...
- 3) Enfin les Tablars, et autres ustensiles servants à la dite librairie...

Saunier acquiert le tout pour la somme de 15 552 livres de France ; de cette somme, il peut déduire 2378 livres qu'il retire à titre privé de la faillite¹.

Si Heubach n'a pas perdu de grosses sommes dans la débâcle de Décombaz, le procès et les honoraires de son avocat vont le ruiner. Pour payer son défenseur, il devra s'endetter. En effet, lorsque Secretan exige le solde de sa facture, le 18 juin 1788², Heubach ne peut pas s'acquitter ; c'est son concurrent, Jules-Henri Pott, qui avance les 2150 francs nécessaires³. Dans les années 1787 et suivantes, l'imprimeur, qui semble vraiment à court d'argent, s'efforce de faire rentrer ses fonds dispersés aux quatre coins de l'Europe. En deux ans, il signe de nombreuses « procures » qui lui permettront de récupérer 7000 livres de France. Ces sommes sont insuffisantes et Heubach, s'adressant à des amis, contracte divers emprunts : 2400 livres de France auprès de M^{me} Antoinette Lorentz, épouse de son ami Jean-Pierre Bérenger, le 2 janvier 1787⁴ ; 1500 francs auprès du Banneret de Bourg Du Perron, qu'il s'engage à rembourser « à titre de lettre de rente », en hypothéquant son domaine de Sauvabelin et les terres adjacentes⁵. Et l'on pourrait citer encore bien d'autres actes notariés qui confirment les embarras d'argent du commerçant.

¹ A.C.V., Dg 12, reg. 12, p. 92 sq.

² A.C.V., Dg 12, reg. 12, p. 420 sq.

³ A.C.V., Dg 12, reg. 17, p. 22.

⁴ A.C.V., Dg 12, reg. 11, p. 229 sq.

⁵ A.C.V., Dg 12, reg. 12, p. 59 sq.

Si nous nous sommes arrêtés longuement sur cet épisode, c'est qu'il marque un tournant dans la carrière de Jean-Pierre Heubach. Le procès Décombaz a brisé l'essor de son entreprise qui, jusqu'ici, n'avait cessé de prospérer. L'imprimeur dispose encore de grands stocks de marchandises, mais l'argent liquide, indispensable dans un commerce de cette importance, lui manque. Aussi est-il contraint de prendre deux mesures qui l'afflagent, mais dont la nécessité est urgente : il modifie son testament, cassant plusieurs donations d'argent à des parents et amis¹, et se résoudra à vendre le domaine de Sauvabelin auquel il est très attaché².

2) Activité typographique de Heubach et Cie (1783-1789)

Les ennuis causés par l'affaire Décombaz n'ont pas réussi à paralyser l'activité de la maison Heubach et Cie. Dès le début, elle s'est fait connaître et correspond avec des libraires de nationalités les plus diverses : Français, Allemands, Italiens, Espagnols, Anglais, Hollandais, Polonais et même Russes. Heubach peut offrir à sa clientèle un beau choix de livres puisque, de mars 1783 au début de 1789, ses sept presses ont imprimé plus de quarante ouvrages. Parmi ces derniers, nous ne citerons que ceux qui nous ont paru le plus dignes d'intérêt.

Pour lancer sa nouvelle maison, Heubach se propose deux entreprises dont il prévoit le succès : l'impression des *Œuvres complètes* de Voltaire et celle de l'*Histoire naturelle* de Buffon. Comme il s'agit d'un travail de grande envergure, le libraire lausannois demande la collaboration des maisons de Berne et Neuchâtel. Les Bernois s'enthousiasment aussitôt : « Nous devons nous occuper tous trois avec tout le zèle imaginable, aux deux grandes et bonnes entreprises, savoir Buffon et Voltaire. Nous avons les meilleures espérances de ces deux ouvrages... »³ Quant à Ostervald, selon son habitude, il fait des difficultés et répond négativement. Heubach lui écrit sèchement le 12 avril suivant : « ... chacun est très libre d'accepter ou de refuser des entreprises proposé, aussi nous ne parlerons plus de ces deux objets et nous

¹ A.C.V., Bg 13 bis/16, fol. 26 sq., « codicile » du 17 mars 1788.

² A.C.V., Dg 286, reg. 3, p. 76 sqq. Heubach, le 14 décembre 1789, vend son domaine à M. Samuel Weibel contre 16 000 francs de 19 batz pièce.

³ B.V.N., lettre de N.S.T.B. à S.T.N. du 25 mars 1783.

vous prions de nous renvoyer les deux prospectus... »¹ C'est donc la Nouvelle société typographique de Berne et la Maison Heubach et C^{ie} qui vont se partager ces deux entreprises.

L'impression des *Œuvres complètes* de Voltaire, contrefaçon de l'édition de Kehl, séduit particulièrement les deux collaborateurs : le patriarche de Ferney, mort depuis cinq ans, connaît un vif succès, renforcé encore par les sévices de la censure. On s'arrache ses ouvrages et les livres qui le concernent. Aussi la réimpression de l'*Eloge de M. de Voltaire* par M. Palissot, sorti en 1778 des presses de Heubach, a-t-elle été rapidement écoulée. Une aubaine extraordinaire se présente aux éditeurs bernois et lausannois. Le secrétaire de Voltaire, Jean-Louis Vagnière, leur offre des manuscrits inédits de son maître². Pour des maisons qui, jusque-là, ont dû se contenter de contrefaçons, c'est une chance inespérée ! Si inespérée même qu'Ostervald se ravise et accepte de collaborer avec les deux autres villes. A la fin novembre 1783, les intéressés se réunissent à Yverdon, où ils rédigent une « Convention » ainsi conçue :

M. Vagnière fournira à MM de la Nouvelle société typographique de Berne, Neuchastel, et Jean-Pierre Heubach et C^{ie} de Lausanne, tous les manuscrits qu'il possède de feu M. de Voltaire pour être inserés dans les œuvres complètes de M. de Voltaire édition de Kell que les trois maison de Berne, Lausanne et Neuchastel se proposent d'imprimer en formats in 8°.

M. Vagnière déclarera dans le prospectus comme dirigeant notre édition à laquelle il fournira nombre d'articles nouveau (environ deux à trois vol) que lui seul possédoit...

M. Vagnière saidera à nous procurer des souscriptions soit qu'il écrive lui-même à ses connaissances en France et en Russie ; ou qu'il nous donneroit des adresses sur les souscripteurs qu'il nous fournit il jouira du 10 % pour son bénéfice...

On commencera l'impression dès que nous aurons 500 souscripteurs. Si contre attente il surviendroit des obstacles insurmontables ou que nous ne pourrions parvenir à 500 souscripteurs detre par la dans le cas d'abandonner l'entreprise,

La présente convention sera nulle et M. Vagnière gardera ses manuscrits qui restent en attendant chez lui en dépôt³.

¹ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 12 avril 1783.

² B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 2 décembre 1783, contenant la copie des propositions de Vagnière datant du 21 novembre.

³ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 2 décembre 1783, contenant la copie non datée de cette « convention ».

Au début de décembre, Heubach envoie les prospectus des *Œuvres complètes* de Voltaire à Berne, Neuchâtel et Ferney, résidence de Wagnière. Tout semble marcher à souhait et les associés s'en réjouissent : « ... cette entreprise sera une des meilleures que nous aurons faite... »¹ Mais c'est compter sans LL. EE. de Berne, et leur hostilité à l'égard du philosophe. Les prospectus ont aussitôt alarmé les Souverains bernois : quelle audace d'imprimer, à Berne même, des œuvres aussi impies que *La pucelle d'Orléans* ou le *Dictionnaire philosophique* ! On consulte la Commission de censure, qui rend son verdict le 8 décembre 1783 : d'une part, on devrait défendre l'impression « d'écrits honteux, nés de la plume d'un grand ennemi de la religion » ; mais, d'autre part, il faudrait limiter cette défense aux écrits contraires aux bonnes mœurs et à la religion, car seuls ceux-ci sont nuisibles. Parmi les autres, il en est qui « font l'honneur de ce siècle ». De toute façon, il convient de bloquer la souscription ouverte par la Nouvelle société typographique bernoise². Telles sont les instructions données par les censeurs. Instructions qui seront suivies, puisque, le 20 décembre, le bailli reçoit de Berne les ordres suivants : il devra convoquer devant lui l'imprimeur Jean-Pierre Heubach et lui défendre, sous peine d'amende, de publier autre chose de Voltaire « que les œuvres théâtrales, historiques et celles qui ne blessent pas la religion et les bonnes mœurs ». En outre, Heubach devra prêter serment de n'imprimer aucun livre avant de l'avoir présenté aux censeurs et d'avoir obtenu leur approbation³. Les mêmes mesures sont prises à l'égard de l'imprimerie bernoise⁴.

Les deux maisons ont-elles obéi aux ordres souverains ? Cela est peu probable, car, dans sa correspondance, Heubach parle encore à plusieurs reprises de « prospectus pour Voltaire » qu'il désire répandre dans le public. Voilà pourquoi l'Avoyer de Berne doit intervenir une seconde fois, par l'entremise du bailli, contre son récalcitrant sujet, le 12 février 1784⁵. Alors seulement le libraire se résigne à abandonner cette entreprise, commencée dans

¹ B.N.V., lettre de N.S.T.B. à S.T.N. du 4 décembre 1783.

² A.E.B., *Manual de la Commission de censure*, 8 décembre 1783.

³ A.C.V., Bn 7, dossier 3.

⁴ A.E.B., *Manual de la Commission de censure*, 23 décembre 1783.

⁵ A.C.V., Bn 7, dossier 3.

l'enthousiasme, qui promettait succès et profit. A part une brève mention de Heubach en date de juin 1784, il n'est plus question des *Œuvres complètes* de Voltaire dans sa correspondance : sans doute Wagnière a-t-il repris ses manuscrits. Une fois de plus, Berne semble l'avoir emporté.

L'impression de l'*Histoire naturelle* de Buffon s'est déroulée sans complications, en collaboration avec la maison bernoise. Cet ouvrage « classique et immortel », comme le qualifie Heubach, est mis sous presse au début d'avril 1783 ; le 11 juillet, le dixième volume est déjà achevé et le reste paraîtra les années suivantes¹.

Un troisième ouvrage de grande envergure mérite encore notre attention : les *Œuvres posthumes de Frédéric II, Roi de Prusse*.

En 1786, Frédéric II, dont la renommée s'étend bien au-delà de la Prusse et de la principauté neuchâteloise, meurt à Potsdam, laissant une volumineuse correspondance, que l'on imprime à Berlin. Flairant une bonne affaire, Heubach se hâte de se procurer l'édition originale allemande pour en donner une contrefaçon. Le 1^{er} mars 1787, un prospectus annonce la parution prochaine de la *Correspondance familière et amicale de Frédéric II, Roi de Prusse, avec V.-F. de Suhm...* en un volume, chez Heubach et C^{ie}². Le 30 juin de la même année, il en livre les premiers exemplaires à Neuchâtel³. Imprimé ce même été, un *Eloge du Roi de Prusse*, par M. de Guibert, s'écoule rapidement.

Le Grand Frédéric est vraiment une source inépuisable de profits, puisque Heubach songe à une troisième entreprise le concernant : l'impression des *Œuvres posthumes de Frédéric II, Roi de Prusse*, qu'il propose à Neuchâtel en mai 1787. Une fois de plus, Heubach bouscule l'hésitant Ostervald : « Si vous ne vous decidez pas dans peu, nous les publieront seul, craignons le retard trop nuisible à cette entreprise. »⁴ Craintes justifiées, car les contrefaçons s'annoncent en Suisse, en Italie et en France. C'est alors qu'au mois d'octobre l'imprimeur genevois Dufart, qui projetait aussi ce travail, offre sa collaboration à Heubach et Oster-

¹ Les quarante volumes in-8^o paraissent à Berne, chez N.S.T.B., et à Lausanne chez Heubach et C^{ie}. Le dernier tome porte la date de 1791. N. B. : La B.C.U. de Lausanne ne possède que les volumes 1-17, ainsi que le quarantième et dernier volume.

² B.V.N., prospectus envoyé par Heubach à S.T.N. le 1^{er} mars 1787.

³ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 30 juin 1783.

⁴ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 16 juillet 1787.

vald. Ces derniers acceptent, car l'« impression s'executera plus promptement et nous empêcheront une édition ; il faut tacher que notre édition soit la seule pour l'Italie, la Suisse et Lyon »¹. On se partage alors l'entreprise : Dufart aura un quart de l'intérêt, Neuchâtel un tiers, et Heubach un tiers « et le surplus du quart au tiers »².

Malgré les menaces de la concurrence, l'affaire traîne de longs mois, jusqu'à ce qu'une offre séduisante tire les associés de leur torpeur. L'imprimeur Thurneysen de Bâle leur demande de « lui céder un quart dans l'entreprise des Œuvres de Frédéric second » ; or cette requête s'accompagne d'un apport précieux pour les trois associés : le Bâlois « possède environ pour 2 vol. M.S. que les Editeurs de Berlin n'ont pas il les remettra à la Société au même prix modique qu'il les a acquis »³. Aussitôt, on élabore un projet de convention dont les points sont les suivants :

- 1) Que M. Tourneisen s'associe pour un quart qu'il imprimera son quart et qu'il adopte toutes les conditions du dit traité.
- 2) Qu'il remettra aux intéressés le M.S. qu'il possède au même prix qu'il les a acheté.
- 3) Que son nom ne paraîtra pas dans le prospectus. Mais qu'on pourrait lui nommer dans la correspondance en France et en Italie.
- 4) On mettra sous les titres « En Suisse chez les Libraires associés »⁴.

Puis l'affaire languit jusqu'en automne : Thurneysen est parti en voyage et, le 28 octobre seulement, on conclut à Bienne un « arrangement définitif ». Il est signé le 30 octobre par Heubach et Thurneysen ; Dufart semble avoir renoncé, de même qu'Ostervald, qui s'attire une remarque du directeur lausannois : « Quand a votre renonciation à cette entreprise... vous l'avez faite, MM., de votre bon gré, sans contrainte ni obstacle d'aucun des autres intéressés. »⁵

Le 22 décembre 1788, l'impression de cette œuvre est terminée, après dix-neuf mois de labeur.

¹ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 15 octobre 1787.

² B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 29 octobre 1787.

³ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 28 janvier 1788.

⁴ B.V.N., *id.*

⁵ B.V.N., lettre de Heubach à S.T.N. du 22 décembre 1788.

Nous avons eu la chance de mettre la main sur cet ouvrage, actuellement à Bâle¹. Il a paru en 1789, sans nom de lieu ni d'édition. Les douze volumes in-8° qui le composent comprennent les *Mémoires du Souverain* ((t. 1-3), sa *Correspondance* avec Voltaire, D'Alembert, le marquis d'Argens et M. Jordan (t. 4-10) et enfin des *Mélanges en vers et en prose* de l'auteur (t. 11-12).

Parmi les autres entreprises moins ambitieuses, mais de quelque importance cependant, citons deux ouvrages du banquier Necker, *De l'administration des finances de la France*, trois volumes, 1784, et ses *Oeuvres*, quatre volumes, 1786. Deux ans plus tard, c'est une *Histoire militaire de la Suisse* de B.-E. May, huit volumes ; en 1788 également, le Seigneur Rodolphe-Louis d'Erlach confie l'impression de son *Code du Bonheur* à Heubach. Enfin, retenons le *Dictionnaire de l'Académie françoise*, deux volumes in-4°, paru en 1789 « à Lausanne, chez J.-P. Heubach et C^{ie}, libraires, et chez Hignou et C^{ie}, imprimeurs ».

L'ère des éditions est terminée pour Heubach qui se contentera, faute d'argent, d'entreprises plus modestes. Du reste, pour publier les six volumes du *Code du Bonheur*, il a déjà dû emprunter 3200 francs à l'auteur « en avance des frais d'impression »².

III. LE DÉCLIN (1789-1799)

1. SOCIÉTÉ HEUBACH, DURAND ET C^{ie} (1789-1791)

Sur la troisième période d'activité de Heubach, nous ne savons que peu de chose, malheureusement. La correspondance entre les imprimeries lausannoise et neuchâteloise ayant cessé à la fin de 1788, nous devons nous contenter des registres de notaires et des manuaux officiels pour évoquer les dernières années du libraire.

Pour lui, c'est le déclin qui approche ; sa maison n'a pas résisté au coup fatal que lui a porté le procès Décombaz.

Au début de mars 1789, la Société Heubach et C^{ie} se dissout. Pourquoi ? On ne le sait au juste. Peut-être le départ de Bérenger, qui regagne Genève à ce moment, a-t-il poussé le directeur à prendre cette décision ? Le fidèle Saunier, lui aussi, vieillit.

¹ Öffentliche Bibliothek der Universität.

² A.C.V., Dg 12, reg. 11, p. 96.

Heubach cherche un collaborateur jeune et actif pour redonner à son commerce un essor nouveau. Et qui conviendrait mieux que Victor Durand¹, fils aîné de Jacques-François Durand, membre de la ci-devant Société typographique ? On connaît les liens d'amitié qui ont toujours uni le professeur de la Vénérable Académie à l'imprimeur de la rue du Pont. Mais Heubach ne se laisse pas guider uniquement par sa sympathie dans le choix d'un associé : le jeune Durand, âgé de 28 ans, a déjà acquis une certaine expérience dans le domaine du livre. Pendant quelques années, il a travaillé comme « commis voyageur » dans l'entreprise d'Ostervald. A son retour de Neuchâtel, en 1788, il ouvre une librairie à Lausanne et Heubach lui remettra à plusieurs reprises des fonds de magasin².

Ainsi, une nouvelle société se fonde à Lausanne, sous la raison sociale de « Heubach, Durand et C^{ie} ». Nous n'avons pu déterminer avec certitude si d'autres associés se joignent à l'imprimeur et au fils du ministre. Il est toutefois probable que Jean-André Fischer, le neveu de Heubach, se soit intéressé à l'entreprise. Libraire et relieur comme son oncle, il tient boutique à la rue Saint-François et va fréquemment à l'officine du Pont : lorsqu'un jour un notaire se rend à l'imprimerie pour voir Heubach, il n'y trouve que « son commis et son neveu »³. Notons que Jean-André Fischer est le fils de Jean Fischer et de Marie Heubach, sœur de Jean-Pierre ; né en 1769 à Mainbernheim, il a émigré de son pays natal ; arrivé au Pays de Vaud vers 1785, il obtient la bourgeoisie de Renens⁴, puis demandera celle de Lausanne en 1796⁵.

Une question se pose à propos de cette nouvelle société : Victor Durand a-t-il apporté des capitaux ? Faute de documents, nous ne pouvons répondre avec précision. On sait que Victor Durand n'est pas riche — il fait tous ses achats de livres à crédit chez Heubach — et si son père lui avance quelque argent, une chose demeure certaine : la situation financière de l'imprimeur ne s'améliore pas depuis 1789. Les dettes continuent à s'accumuler.

¹ Victor Durand (1761-1802).

² A.C.V., Dg 12, reg. 14, p. 355 sq. : le 19 juin 1790, Heubach vend à Durand pour 12 000 francs de livres. — Dg 12, reg. 15, p. 215 : le 15 février 1791, Heubach vend à Durand pour 3000 francs de livres.

³ A.C.V., Dg 39, reg. 1, p. 50.

⁴ A.C.V., Dg 12, reg. 11, p. 42 sqq., le 5 juillet 1786.

⁵ A.C.L., D 115, fol. 184 v.

Le 18 février 1790, Heubach reconnaît devoir 3500 francs à son collègue Luc Vincent¹. Entre le 5 novembre 1789 et le 6 mai 1791, une dizaine de protêts, représentant un total de plus de 5000 livres de France, sont déposés contre Heubach, Durand et C^{ie}. Chaque fois, les associés, dans l'impossibilité de s'acquitter, évoquent diverses excuses ; la plus fréquente est la peine qu'ils ont à se faire payer par leurs débiteurs français².

N'oublions pas que nous en sommes en 1789 ; la Révolution gronde en pays voisin, elle bouleverse les affaires, compromet le commerce avec l'étranger et provoque la débâcle des petites entreprises. Or, Heubach, qui a de nombreux intérêts dans le Royaume, subit des pertes sensibles. Souvent, ses clients français lui remettent des assignats, sans valeur chez nous, au lieu de s'acquitter en bon argent sonnant.

Les événements de France auront encore une autre répercussion sur la maison lausannoise. La propagande révolutionnaire n'a pas tardé à porter ses fruits en deçà du Jura. Le 14 juillet 1791, on fête à Lausanne l'anniversaire de la prise de la Bastille avec d'autant plus d'enthousiasme qu'on vient d'apprendre la fuite de Louis XVI et sa reprise à Vincennes. Les « patriotes » vaudois, parmi lesquels Victor Durand, se réunissent aux Jordils autour d'un grand banquet. Le lendemain, nouvelles festivités à Rolle, au cours desquelles on se grise de beaux discours réclamant la liberté. Le libraire Victor Durand s'y révèle le plus éloquent, le plus enflammé des orateurs.

Mais cette euphorie sera de courte durée : Berne veille, redoutant une insurrection. Les principaux patriotes sont bannis ou condamnés à mort. Quant à Victor Durand, on l'enferme à la prison de l'Evêché, en attendant les décisions ultérieures de LL. EE.³. Il est transféré à Berne en mars 1792 et on le jugera au mois de mai. Après avoir examiné le texte de son fameux discours de Rolle, les Souverains le condamnent, le 1^{er} juin, à quatre ans d'arrêts domestiques⁴.

Heubach, heureusement, n'a pas été mêlé à cette affaire et ne tient pas à se compromettre. Dès la fin de juillet 1791, il agit en

¹ A.C.V., Dg 12, reg. 14, p. 207.

² Par exemple : Dg 12, reg. 14, p. 62.

³ A.C.V., Actes du Conseil Secret, vol. IX, , p. 300.

⁴ A.C.V., Actes du Conseil Secret, vol. X, p. 180 et 183.

tant que liquidateur de la Société Heubach, Durand et C^{ie}. Tel a donc été pour notre imprimeur l'épilogue du banquet des Jordils : son collaborateur disparaît et la Société, après vingt-huit mois d'existence, se dissout.

2. SOCIÉTÉ HEUBACH ET C^{ie} (1791-1796)

Heubach ne se laisse pas abattre par la malchance qui le poursuit. Une dernière fois, il fonde une nouvelle société sous la raison « Heubach et C^{ie} », sans doute avec Jean-André Fischer et peut-être aussi avec l'imprimeur Luc Vincent¹, ancien associé d'Henri-Emmanuel Vincent, et futur collaborateur de Fischer. Les seuls documents que nous possédions sur cette société sont les livres imprimés chez Heubach et C^{ie} à partir de 1791.

Les problèmes financiers demeurent toujours au premier plan des préoccupations de Heubach ; nouveaux protêts déposés contre lui, nouveaux emprunts — dont l'un de 1000 francs auprès de Fischer² — nouvelles reconnaissances de dettes.

Autre source de désagréments pour le libraire : le procès que lui intente Rodolphe-Louis d'Erlach, au début de 1793. Heubach n'ayant pas remboursé les 3200 francs que lui a remis le Seigneur bernois, en 1786, pour l'impression de son *Code du Bonheur*, d'Erlach cite son débiteur en justice. Après deux ans de luttes, Heubach perd son procès et doit en supporter les frais³.

Citons pour terminer une dernière affaire, de moindre importance, mais qui montre à quel point la situation de l'imprimeur est devenue alarmante. Lorsqu'en 1795 il est condamné par la Noble Académie à payer une amende de 50 écus blancs « pour avoir imprimé et débité à Lausanne un catalogue dont le supplément... présente une collection des ouvrages les plus abominables et les plus pernicieux... »⁴, Heubach est dans l'impossibilité de payer en argent sonnant ; il demande à s'acquitter plutôt en ouvrages imprimés⁵.

¹ Luc Vincent (Lukas Vincenz) (1748-1809), originaire de Bâle, puis bourgeois d'Echichens, n'est pas apparenté à H.-E. Vincent, qui est de Montreux.

² A.C.V., Dg 12, reg. 16, p. 232.

³ A.C.V., Bg 1/55, p. 368 sq.

⁴ A.C.V., Bdd 51/11, p. 119 sq.

⁵ A.C.V., Bdd 51/11, p. 169 sq.

Pour Heubach, l'avenir est bien sombre vers 1795 ; aux soucis d'argent, aux tracasseries judiciaires, aux ennuis avec ses Souverains s'ajoutent encore les inconvénients d'une santé délicate et le chagrin de perdre une compagne, sinon tendrement aimée, du moins bien nécessaire au foyer¹. On comprend la lassitude qui s'empare de l'imprimeur. Puisque Louise Borel ne lui a pas laissé d'héritier, à quoi bon lutter encore pour rétablir une situation bien compromise ? Pourquoi ne se retirerait-il pas des affaires ? Cette perspective sourit à Heubach, qui n'a pas de peine à trouver un amateur pour son imprimerie : Jean-André Fischer va poursuivre l'entreprise de son oncle. Le 30 juillet 1796, devant le notaire J.-F. Cuénoud, on signe l'acte de vente :

... Jean-Pierre Heubach... a vendu à M. André Fischer... une maison, appartenances et dépendances quelconques, size en cette Ville de Lausanne, à la Rue du Pont... Etant compris avec ladite Maison, tout l'établissement d'imprimerie qui y existe, savoir, les Caractères quelconques, Presses, Casses et autres Ustenciles qui en dépendent. Laquelle vente perpétuelle et irrévocable à été faite pour la somme capitale de quinze mille cinq cent francs, de dix batz pièce, vins compris, savoir, sept mille sept cent cinquante francs pour la Maison et pareille somme pour l'établissement d'Imprimerie².

29 janvier 1768 - 30 juillet 1796 : telles sont donc les dates extrêmes de l'imprimerie lausannoise ; cela représente près de trente ans d'activité inlassable et de luttes, trente années au cours desquelles les succès ont alterné avec les échecs. Mais le bilan est tout de même positif, quand on songe au chemin parcouru par le modeste relieur, devenu chef d'une entreprise typographique, dont les productions se sont écoulées aux quatre coins de l'Europe.

3. LA RETRAITE (1796-1799)

Si Heubach renonce à son activité d'imprimeur, ce n'est pas pour prendre un repos complet. Encore actif, il aide son neveu de ses conseils et surveille les impressions de Heubach et C^{ie} non achevées ; d'autre part, il gère toujours son commerce de librairie.

Il n'a pas quitté la maison qui lui est chère. En 1798, il est cité comme habitant de la « Descente du Pont, no 3 », ainsi que

¹ A.C.V., Eb 71/48, fol. 41 (2 juillet 1795).

² A.C.V., Dg 69, reg. 2, p. 112 sq.

Luc Vincent¹. Quant à Fischer, il acquiert, en 1796, un immeuble à la rue du Pré².

Hélas ! Heubach ne pourra jouir longtemps de sa retraite. En automne 1799, il s'éteint : « Jean Pierre Heubach, de Renens, marchand Libraire, demeurant à Lausanne, est décédé le 18. 9bre. 1799 à l'âge de soixante quatre ans, inhumé le 21 dudit au cimetière de St-Laurent. »³

Voilà donc achevée une vie laborieuse, dans laquelle l'ambition, jointe à beaucoup d'énergie et d'habileté, a joué un grand rôle. Si la décadence a succédé à l'époque de prospérité, les efforts de l'imprimeur n'ont pas été vains : son neveu Fischer prend courageusement la relève. Que deviendra dans la suite l'officine Heubach ?

Jean-André Fischer s'associe en 1797 à Luc Vincent, imprimeur. Ensemble, ils redonnent une nouvelle impulsion à l'entreprise et lancent, l'année suivante, le *Nouvelliste vaudois et étranger*.

Dès 1810, les frères Blanchard reprennent l'exploitation de l'Imprimerie Fischer et Vincent. Les locaux seront transférés de la rue du Pont au Petit-Saint-Jean³, et leur raison sociale durera jusqu'en 1841.

A partir de cette date, l'ex-imprimerie Heubach passera successivement entre les mains de divers membres de la famille Blanchard, puis dans celles d'Edouard Allenspach, pour se fondre, en 1907, dans la « Société de la Feuille d'Avis de Lausanne et des Imprimeries Réunies »⁴.

Ainsi se continue l'œuvre de Jean-Pierre Heubach, imprimeur.

4. PRODUCTIONS DES DERNIÈRES ANNÉES

L'activité typographique de Heubach, entre 1789 et 1796, subit un net fléchissement. Nous ne possédons en effet que trois ouvrages édités chez « Heubach, Durand et C^{ie} » : un *Essai sur le tonnerre...* par Jean Lanteires, petit in-8° de 56 pages, paru en 1789 ; les *Discours religieux et quelques autres pièces relatives aux circonstances où ils ont été prononcés* par F.-L. Mourier, en 1790 ;

¹ A.C.V., Ea 17.

² A.C.V., Dg 186, reg. 3, p. 225 sqq.

³ A.C.V., Eb 71/48, fol. 147.

⁴ Cf. *Société de la Feuille d'Avis de Lausanne et des Imprimeries Réunies, 1907-1932*, Lausanne 1932, p. 15, 27-31.

enfin, la *Géographie universelle* de Henri Des Combes, quatre volumes, en 1790 également. Après le départ de Durand, la Société « Heubach et C^{ie} » publie encore une dizaine de livres.

Comme par le passé, Heubach recherche des priviléges exclusifs pour l'impression d'almanachs. En 1790, LL. EE. lui accordent, ainsi qu'à J.-A. Fischer, le droit d'exécuter un petit agenda intitulé : *Etrennes pour les personnes de tout âge et de toutes conditions...*¹ La même année, la Ville lui a remis une somme de 27 livres 2 sols « pour Impression de 100 Exemplaires de l'Almanach dressé, qui devra servir à indiquer les heures auxquelles l'on allumera les Réverbères et celles auxquelles on les éteindra »².

Heubach ne montre plus la même audace que naguère. Evitant les impressions de grande envergure, il préfère se charger d'ouvrages brefs et moins coûteux ; témoin *l'Essai sur la musique d'église...* par M. Bourrit, « chantre de l'église Cathédrale de Genève », mince brochure in-8° de 31 pages, en 1791. Une seule exception durant cette période : la *Bibliothèque du père de famille...* par Jean Lanteires, six volumes in-12, 1795-1796. Notons enfin une tentative intéressante, mais éphémère : l'impression du *Journal littéraire de Lausanne*, périodique mensuel in-8°, rédigé par la chanoinesse de Polier³.

L'imprimerie de la rue du Pont n'a plus la même activité que jadis, les productions en sont moins nombreuses et plus modestes. Les moyens financiers de l'imprimeur ont freiné ses ambitions.

IV. CONCLUSION

I. L'HOMME — SA VIE PRIVÉE

Bien que nous ne possédions aucun portrait de Jean-Pierre Heubach et que lui-même se montre très discret sur sa personne, nous pouvons néanmoins nous représenter l'homme qu'était notre imprimeur. Ce « brave Allemand », comme l'appelle malicieusement un de ses amis, n'a jamais renié ses origines, et l'on

¹ A.C.V., Ba 33/19, p. 40 sq.

² A.C.L., D 140, fol. 148.

³ Seuls les t. I-III (1794-1795) ont paru chez Heubach et C^{ie} ; ensuite, le journal fut imprimé chez Henri Vincent et disparut en 1798.

croit entendre son rude accent germanique lorsqu'il parle de « pargemain » ou de « mésantende ».

Sur son physique, nous ne savons rien, sinon qu'il souffre de la goutte, mal fort répandu à cette époque, puisque deux de ses correspondants, les frères Gosse de Génève, s'en plaignent aussi. Entre « camarades podagres » on se donne des conseils : l'un des Genevois recommande à Heubach « qu'il se garde bien de donner dans le remède amériquain qui est du Rhum mêlé avec du Gayac ; notre défunt frère en étoit entousiasmé, mais nous croyons que ce remède lui a abrégé les jours... »¹ Le libraire lausannois, terrassé des semaines durant par des crises de rhumatisme, n'a sans doute jamais trouvé la panacée.

Sa douloureuse maladie n'a du reste pas empêché Heubach de jouir pleinement des biens de ce monde. Il aime la bonne chère et se plaît à régaler ses amis dans une auberge des environs, connue pour ses spécialités. Le Genevois Gosse sent encore l'eau lui venir à la bouche en songeant à ces joyeuses parties ; il écrit à son ami : « Nous vous prions et espérons que vous voudrez bien nous faire cette grâce de nous envoyer une demi douzaine de saucissons d'Ouchy fumers dont j'ai toujours, depuis que vous m'en avez fait manger un audit endroit, une idée si agréable, que je crois que quand je serai à quitter cette vallee qui n'est pas toujours de misère... il ny aurait qua m'en donner un morceau et que je reviendrais aussi lustig que je le suis en écrivant ceci... »²

Heubach reçoit fréquemment des invités dans son domaine de Sauvabelin où, de temps à autre, il fait monter un demi-char de vin de La Côte³. Cette hospitalité du libraire est bien connue à la ronde, on sait même qu'il accueille volontiers les amis de ses amis. Ainsi Gosse lui expédie un jour « un coffre de vieilles hardes avec un paquet en toile cirée... contenant un parasol et une épée, ces 2 effets appartenant à M. Perceval, médecin irlandais qui les viendra réclamer dans quelques jours, étant parti pour les glaciers de Savoie... »⁴ L'étranger passera quelque temps à l'Hermitage à son retour.

¹ A.E.G., Com. F 62, lettre de Jean Gosse à Heubach du 31 mars 1780.

² A.E.G., Com. F 62, lettre de Jean Gosse à Heubach du 24 février 1781.

³ A.C.L., D 102, fol. 151.

⁴ A.E.G., Com. F 62, lettre de Jean Gosse à Heubach du 28 juillet 1781.

Heubach a bon cœur : ne révèle-t-il pas sa générosité en hébergeant chez lui la jeune Barbara, fille de son frère André, qui est décédé ?¹ Et lorsque la famille de son ami Bérenger cherche asile à Lausanne, la porte de Sauvabelin s'ouvre encore pour elle bien que, cette fois, l'intérêt du libraire ne soit point étranger à ce geste sympathique.

Mais il ne convient pas d'idéaliser l'imprimeur qui a aussi ses travers, et assez fâcheux, comme nous allons le voir !

Quinze ans avant sa mort, Heubach dicte au notaire Bergier ses dernières volontés « après s'être recommandé à la Protection divine ». Penchons-nous un instant sur ce document qui va nous révéler un aspect insoupçonné de la vie du Lausannois. A part quelques donations secondaires aux pauvres de Renens et à ses neveu et nièce Fischer, à son filleul Bérenger, outre une pension annuelle de 300 francs à son épouse, Heubach lègue l'ensemble de ses biens à une seule personne :

Enfin il établit pour sa seule et unique héritière en tous ses autres biens, à la charge de supporter les charges de sa succession, sa chère fille *Antoinette Sophie Elisabeth Heubach* qu'il a eu de Marianne Chatelan le 28 avril 1781, légitimée le 16 avril 1783, par Leurs Excellences du Sénat...²

D'ailleurs, cette naissance est confirmée dans un registre de baptêmes genevois :

Antoinette Sophie Elisabeth, fille naturelle de Jean-Pierre Heubach, libraire à Lausanne, et de Marianne Chatelan de Bretigny née au petit Sacconex le 28 avril 1781 présentée par Antoine Reboul³ de Clarens près de Nyon, Marc Chappuis, citoyen de Genève et Rheinhardt Scherader, habitant de Genève, parrain ; et Elisabeth Chatelan née Ulmann de Bretigny près de Lausanne, marraine, a été baptisée au petit Sacconex le 8 mai 1781 par spectable Chenevière, Ministre⁴.

Nouvelle surprise en lisant le codicille du testament, ajouté quatre ans plus tard : évoquant les graves conséquences du procès Décombaz, Heubach annule quelques donations en argent « pour

¹ A.C.V., Dg 12, reg. 7, p. 36.

² A.C.V., Bg 13 bis/16, fol. 26 v. sq., article 6.

³ Antoine Reboul est papetier à Clarens-sur-Nyon.

⁴ A.E.G., Registre des baptêmes du Petit-Saconnex.

conserver des Restes de mes biens à mes deux chers enfants »¹. Car une deuxième fille lui est née de Marianne Chatelan, le 20 mai 1786, « sur France ». Comme son aînée, Anne-Louise-Charlotte a été baptisée en l'église du Petit-Saconnex le 11 juin².

La liaison de Heubach avec Marianne Chatelan ne fut pas une simple aventure. En dépit d'un avertissement de LL. EE. lui interdisant toutes relations avec la jeune femme³, Heubach devient encore père de deux filles, le 10 août 1788 ; des jumelles, prénommées Julie-Suzanne-Adélaïde et Catherine-Louise-Henriette⁴. Nous ignorons le sort des quatre filles de l'imprimeur ; selon son désir, elles restèrent sous la garde de leur mère. Nous n'avons retrouvé aucune trace d'elles, pas plus à Genève qu'à Lausanne.

Le volage libraire n'exerça pas sa séduction au Pays de Vaud seulement. Il était également sensible aux charmes des blondes filles d'outre-Sarine ; ses amis connaissaient bien ses penchants libertins, puisque l'un d'eux écrit :

Bon voyage et réussite dans les affaires qui vous appellent à Berne. Mais prenez garde aux schöne Mägglein, car souvent le serpent y est caché sous les fleurs. Trinquez plutôt avec les bons Bernois...⁵

Mise en garde que le Lausannois n'a pas prise au sérieux. Le 17 janvier 1788, Maria Jenitsch, fille du musicien de Rheinau, se présente devant LL. EE., déclarant avoir accouché d'un fils baptisé Samuel, dont le père serait le libraire Heubach de Lausanne⁶. Celui-ci nie la paternité dont on l'accuse. L'enfant est déclaré illégitime, la mère et le fils sont bannis du territoire bernois ; quant à Heubach, tout de même accusé de « concubinage », il s'en tire avec un sérieux avertissement et une amende de 50 livres⁷.

Comme nous le constatons, Heubach a une double personnalité. L'époux léger et sans scrupules fait vraiment piètre figure à côté de l'homme d'affaires adroit, de l'ami hospitalier que nous

¹ A.C.V., Bg 13 bis/16, fol. 28.

² A.E.G., Registre des baptêmes du Petit-Saconnex.

³ A.E.B., Oberchorgerichtsmanual, n° 56, 15 octobre 1787.

⁴ A.E.G., Registre des baptêmes du Petit-Saconnex.

⁵ A.E.G., Com. F 62, lettre de Jean Gosse à Heubach du 12 décembre 1780.

⁶ A.E.B., Oberchorgerichtsmanual, n° 56.

⁷ A.E.B., Oberchorgerichtsmanual, n° 56, 31 janvier 1788.

connaissons. Mais ces faits, touchant à sa vie privée exclusivement, ne font pas oublier des qualités professionnelles indéniables.

Or, c'est le libraire-imprimeur, plus que l'homme, qui nous intéresse ici.

2. LE LIBRAIRE-IMPRIMEUR

Les qualités professionnelles de Heubach trahissent, elles aussi, ses origines germaniques ; ardeur au travail, énergie, persévérance, parcimonie, alliées à une certaine audace et à beaucoup d'esprit d'initiative, c'est là le secret de la réussite du modeste émigré.

Heubach est par-dessus tout un négociant avisé qui, par ses nombreuses relations, a développé son commerce dans toute l'Europe. D'ordinaire apprécié de ses concurrents, il se montre loyal envers eux, pourvu qu'on lui rende la pareille, mais se défend avec acharnement quand ses intérêts sont menacés. Lors des règlements de comptes, il se montre tracassier et regarde jusqu'au moindre denier.

Envers ses Souverains, son obéissance est toute relative ; retors, obstiné, il a de fréquents démêlés avec la censure¹. Mais, en somme, quel libraire n'en a jamais eu à cette époque ?

Berne exerce un sévère contrôle sur les impressions lausannoises de nature politique ; et malheur à l'éditeur d'ouvrages estimés dangereux ! Ainsi, en février 1789, Heubach se voit interdire par LL. EE. la vente d'un livre qu'il vient de tirer à deux cents exemplaires : un traité *Sur la foi publique*, écrit par un Genevois alors banni de sa ville. Heubach proteste humblement de son innocence ; grâce au crédit dont jouit cet ouvrage auprès de la bonne société, grâce surtout à une intervention personnelle d'Albert d'Erlach à Berne — le bailli craint qu'une censure trop sévère n'irrite la population — ces exemplaires pourront être finalement écoulés. Toutefois, à deux conditions : Heubach devra supprimer un « Avertissement au lecteur » jugé séditieux ; de plus, on lui intime l'ordre de s'abstenir dès lors de toute publication à caractère politique².

¹ 1762 : A.C.V., Bn 7, dossier 3 (1^{er} février).

1770 : A.C.V., Ba 14/12, p. 127 (27 décembre).

1775 : A.C.V., Bdd 51/9, p. 137 (18 octobre).

1783 : A.C.V., Bn 7, dossier 3 (20 décembre).

1795 : A.C.V., Bdd 51/11, p. 119 sq. (9 janvier).

² A.E.B., *Manual des Geheimen Raths*, t. VI, p. 269 (18 février 1789).

Son activité d'éditeur révèle un sens très sûr des affaires, en même temps qu'une habile prudence. Craignant de subir des pertes dans des entreprises au succès douteux, Heubach a imprimé presque exclusivement des contrefaçons. Ses projets ont rarement échoué, car, par un choix judicieux d'auteurs déjà connus, sa réussite est assurée d'avance. Les quelques éditions originales parues chez lui sont ou bien des livres religieux à gros débit, ou bien des œuvres recommandées par LL. EE.

Que penser des qualités de l'imprimeur proprement dit ? Là encore, il faut le reconnaître, l'intérêt du commerçant s'impose. Comme il doit multiplier avec rapidité les productions à un prix relativement bas, Heubach ne peut accorder beaucoup d'importance au côté esthétique. Les considérations d'ordre financier demeurent toujours au premier plan dans l'officine lausannoise.

Les caractères utilisés par Heubach n'ont rien de remarquable ; on en trouve de pareils dans les autres imprimeries de Suisse et de l'étranger à cette époque. Possédant divers genres de caractères, l'artisan ne sait pas toujours les assortir avec goût. Pas d'unité dans les titres en particulier : ils donnent l'impression d'un ramassis de lettres assemblées au hasard ou selon les disponibilités du moment. Les lettrines sont rares et pauvres.

La mise en page surtout laisse à désirer. Tantôt le texte est trop serré, tantôt les marges sont trop étroites ; pour épargner de la place, le libraire n'hésite pas à mettre un titre en fin de page. Ailleurs, la disposition des lignes, imprimées de travers, dénote un travail hâtif et un manque de soin flagrant. Dans la majeure partie des éditions, le lecteur voudrait une plus grande aération, plus d'espace entre les titres et le texte. Ainsi, l'œil distingue avec peine, dans les *Psaumes de David*, la fin d'un cantique du début de l'autre. Heubach, c'est visible, ménage le papier, et avec quelle parcimonie !

Ce papier est de qualité inférieure. Souvent sans colle, il吸orbe l'encre et nuit considérablement à la netteté de l'impression. Exemple frappant : les trois volumes de planches de l'*Encyclopédie*, dont les pages molles et spongieuses font mal ressortir les gravures exécutées pourtant avec soin. Heubach se ravitaille surtout chez Reboul, à Clarens-sur-Nyon, mais se fournit parfois dans des maisons plus lointaines, à Lyon, Avignon, Annonay ou Divonne.

Comme les gravures coûtent cher et que leur nombre alourdit le budget d'une impression, peu nombreux sont les livres illustrés parus à la rue du Pont. Heubach se contente d'agrémenter ses volumes d'un frontispice, d'alléger le texte par des culs-de-lampe et des bandeaux d'ordinaire gracieux mais peu originaux, ou de compléter les livres d'histoire ou de géographie par quelques dépliants. A part l'*Encyclopédie*, dont les planches sont copiées sur celles de Paris, et l'*Histoire naturelle* de Buffon, ornée de gravures dues à F. Lardy, un seul ouvrage retient l'attention ; ce sont les *Fables de La Fontaine*, illustrées par l'artiste lausannois Jacques-Anthony Chovin, qui a travaillé un an et demi chez Heubach pour exécuter les 246 planches de l'ouvrage. L'ensemble de ces tableaux ne manque pas de charme, mais le détail déçoit : si les paysages champêtres, comme celui du « Coche et de la Mouche », plaisent à l'œil, les animaux sont peu naturels et même difficilement reconnaissables.

En résumé, aucun ouvrage sorti de l'atelier Heubach ne suscite l'admiration du bibliophile. Même la *Sainte Bible* de 1777, avec sa jolie reliure de cuir, présente bien des imperfections typographiques. Elle compte pourtant parmi les plus belles œuvres de l'imprimeur.

D'une façon générale, le lecteur désirerait plus de minutie dans l'exécution, plus de goût et d'harmonie dans la mise en page, plus de recherche, voire d'opulence dans la présentation. Le commerçant a par trop négligé le côté esthétique, et c'est dommage.

Mais n'accablons pas notre libraire. La médiocrité de ses éditions ne lui permet certes pas de se mesurer à des artistes de renommée européenne, tels que Baskerville ou Didot. Toutefois, dans le cadre restreint de l'imprimerie romande, Heubach n'est guère inférieur à ses concurrents.

L'intérêt de son œuvre ne réside donc pas dans la qualité de ses productions. C'est plutôt par ses talents d'organisateur, par l'émulation qu'il a su créer en Suisse occidentale en formant diverses associations typographiques, que l'imprimeur mérite, aujourd'hui encore, l'attention des Lausannois attachés au passé de leur ville.

MADELEINE BOVARD-SCHMIDT.